



Une "armée provinciale", c'est quoi aux USA?

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, déclarait le 24 juillet dernier qu'un Québec indépendant aurait besoin d'une "petite armée" pour traiter des cas d'urgence comme une grève de la police ou la participation aux missions de paix des Nations unies.

"Je ne comprends pas pourquoi, diable, on trouve toujours surprenant que les Québécois, qui ne sont pas complètement stupides, réfléchissent eux aussi à des choses comme celles-là

lorsqu'il est question d'un Québec souverain", d'ajouter le chef du gouvernement.

Si, au Canada, l'armée relève exclusivement de la juridiction fédérale, l'idée de mettre sur pied une armée locale, avec une juridiction locale, n'est pas étrangère au contexte plus vaste de l'Amérique du Nord. Les Américains ont leurs "armées" d'Etat. Chaque Etat a sa Garde nationale, ses généraux, leurs drapeaux, leurs emblèmes, souvent même leurs uniformes.

Afin d'informer nos lecteurs du rôle, de la juridiction et des activités de ces "petites armées", LE SOLEIL a délégué le journaliste Dominique Clift à Boston, au Massachusetts, pour dresser un portrait de la Garde nationale de cet Etat voisin dont la population est de 5,822.000 habitants, soit à peu près le même nombre qu'au Québec.

Cette série de trois articles débutera, demain, dans LE SOLEIL.

Série débutant demain dans LE SOLEIL



A Sofia, en Bulgarie

Anne Gagnon, de Beauport, donne une première médaille d'or au Canada (page C-1)



LE SOLEIL



48 PAGES 4 CAHIERS

QUEBEC, VENDREDI 26 AOUT 1977

81e ANNEE, No 203 PRIX 25¢

Tramé après le 15 novembre

Complot contre Lévesque

Premières réactions

M. René Lévesque, premier ministre: "On a fait vérifier ces rumeurs-là et Bédard et la Sûreté du Québec ont estimé qu'il n'y avait rien de très sérieux là. On a parlé à un moment donné de trois ministres; on a même parlé de quatre. Mais avant de parler de complot, soyez bien prudents là-dedans. De toute façon, je n'ai pas retardé mes vacances pour ça. J'ai fait confiance au ministre de la Justice."

Me Marc-André Bédard, ministre de la Justice: "Faites votre devoir de journaliste mais je ne puis, comme ministre de la Justice, dire autre chose que: "Pas de commentaire.""

M. Yvan Aubin, directeur général adjoint de la Sûreté du Québec: "Il n'y a pas eu de complot comme tel. Vous comprendrez avec moi que je ne peux faire de déclarations sur ces renseignements. Y'a rien d'extraordinaire qui s'est passé. On spéculait beaucoup."

M. Jacques Beaudoin, directeur général de la Sûreté du Québec, n'a pu être rejoint. Il est actuellement à Vancouver et il sera de retour lundi.



Le premier ministre, M. René Lévesque

par Michéline Paradis, Paul Bennett et Pierre Pelchat

Tous droits réservés Le Soleil

Un complot visant à provoquer le chaos économique au Québec et à jeter le discrédit sur trois des têtes dirigeantes du gouvernement du Québec aurait été tramé, en décembre dernier, dans le but avoué de faire échec au référendum.

Au terme d'une enquête de plusieurs semaines, LE SOLEIL a appris de diverses sources dignes de foi que le groupe de conspirateurs en question avait même envisagé ultimement d'éliminer le premier ministre René Lévesque, le ministre de la Justice Marc-André Bédard et le ministre des Finances Jacques Parizeau.

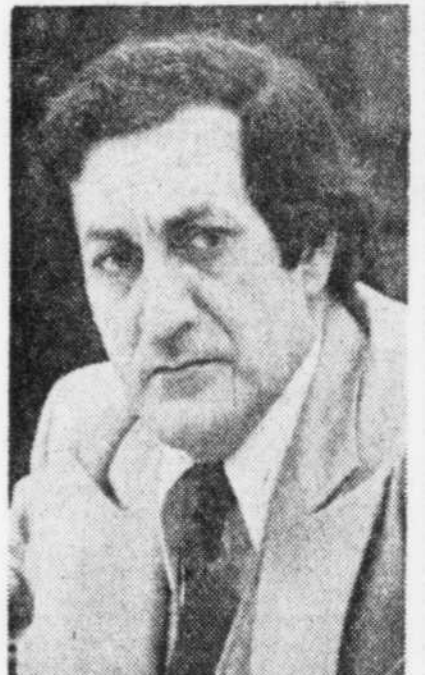
Le premier ministre, M. René Lévesque, a affirmé, hier, au SOLEIL, avoir été informé de l'existence d'un présumé complot, à la mi-décembre, et il a confirmé qu'une enquête avait été effectuée à ce sujet, par la Sûreté du Québec, à la demande du ministre de la Justice. "On a même parlé à un moment donné de trois ministres; on a même parlé de quatre", a déclaré M. Lévesque. Mais avant de parler de complot, soyez bien prudents."

Le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, qui avait été mis au courant dès la mi-décembre de rencontres organisées par le groupe de conspirateurs, n'a pas nié l'existence d'un complot et la tenue d'une enquête policière. M. Bédard a répété à plusieurs reprises: "Pas de commentaires."

Selon les renseignements obtenus par LE SOLEIL auprès de sources gouvernementales, policières et autres, l'enquête avait été confiée au Service de renseignements de sécurité de la Sûreté du Québec, sous la responsabilité du directeur général adjoint de la SQ, M. Yvan Aubin.

Rejoint au téléphone, M. Aubin a déclaré qu'il n'y avait pas eu de "complot comme tel" tout en ne niant pas qu'il y ait eu des "embryons

(Suite à la page A2, 1re col.)



M. Marc-André Bédard



M. Jacques Parizeau

ce soir

ARTS: "L'âge dort", film de Denis Boivin, au centre des loisirs de Loretteville, à 21h. SPORTS: Au stade municipal, programme double des Métros contre les Yankees de West Haven à 20h30.

météo

Ensoleillé aujourd'hui. Ensoleillé demain avec passages nuageux; possibilité d'averses tard dans la journée; maximum de 25. Minimum cette nuit: 11.

Les détails, à la page D-5

Expo-Québec 77 est partie

Après que le ministre de l'Agriculture Jean Garon et le maire Gilles Lamontagne eurent inauguré officiellement Expo-Québec, version 1977, les festivités battaient leur plein, hier soir, dans la vieille capitale. En effet, le public québécois avait le choix entre un remarquable spectacle d'Holiday on Ice et un gala de Ginette Reno qui a attiré à elle seule près de 10,000 spectateurs.

page A-3



Le Soleil, Jacques Deschênes

Un esprit de famille

Cet été plus de 3,000 jeunes ont passé leurs vacances dans l'un des cinq patros de la région. Ces patros — ou centres communautaires, comme on les appelle maintenant — se distinguent des services municipaux de loisirs dans la mesure où l'activité ne constitue pas une fin en soi. Comme l'explique notre journaliste Nicole Beaulieu, les patros cherchent d'abord et avant tout à offrir un milieu de vie, un esprit de famille aux jeunes.

page B-3

sommaire

annonces classées	D-5 à D-18
A Québec aujourd'hui	D-2
Arts et spectacles	D-2 et D-3
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-12
Consommation	C-8
Dans nos régions	B-4
Décès	D-19
Economie-finances	C-4 à C-5
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-13
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-14
Patron-mode	D-17
Sport	C-1 à C-8
Télévision	D-4

Complot contre Lévesque... (Suite de la première page)

d'opposition violente" au nouveau gouvernement.

Le complot

Début décembre, un individu à

l'emploi d'une société multinationale a invité quelques personnes mécontentes de certaines décisions du nouveau gouvernement péquiste à se joindre à un groupe dont le but était

d'abattre le nouveau gouvernement en place. La rencontre a lieu à Ottawa.

Au cours de la réunion, celui qui a pris l'initiative de la rencontre dit que la situation économique risque d'aller très mal au Québec et que le meilleur moyen d'assurer que le pire n'arrive serait d'éliminer le premier ministre René Lévesque, le ministre des Finances Jacques Parizeau et le ministre de la Justice Marc-André Bédard.

Ces trois personnes, à son dire, projetaient l'image la plus rassurante auprès de la population parce qu'elles incarnaient la sécurité et la stabilité.

L'individu en question leur montre alors un album de photos représentant des personnes prêtes à prendre la relève dans l'éventualité d'un renversement de gouvernement.

Peu de temps après, le ministre de la Justice, M. Bédard, est informé des intentions de ce groupe, au cours d'un tête-à-tête, avec deux personnes, vraisemblablement le 17 décembre. Ce dernier demande alors à la Sûreté du Québec de vérifier l'authenticité de ces faits. Deux agents du Service de renseignement de sécurité de la SQ, MM. Claude Ménard et Maurice Dalpé, sont chargés de l'enquête. Prévenus qu'une nouvelle rencontre doit avoir lieu à Toronto le 3 janvier, ils se rendent sur place et s'enregistrent à l'hôtel Royal York et logent au 8e étage.

Toutefois, la rencontre fut reportée au lendemain, les deux agents ayant été repérés. La rencontre a finalement lieu le 4 janvier, ailleurs qu'au Royal York. Y assistaient des personnes à la solde de certaines sociétés multinationales et deux agents qui, selon nos sources, appartiendraient à la CIA.

C'est au cours de cette réunion qu'il a été question d'un plan visant à "déstabiliser" le nouveau régime au Québec. Les détails de ce plan ne sont cependant pas encore connus.

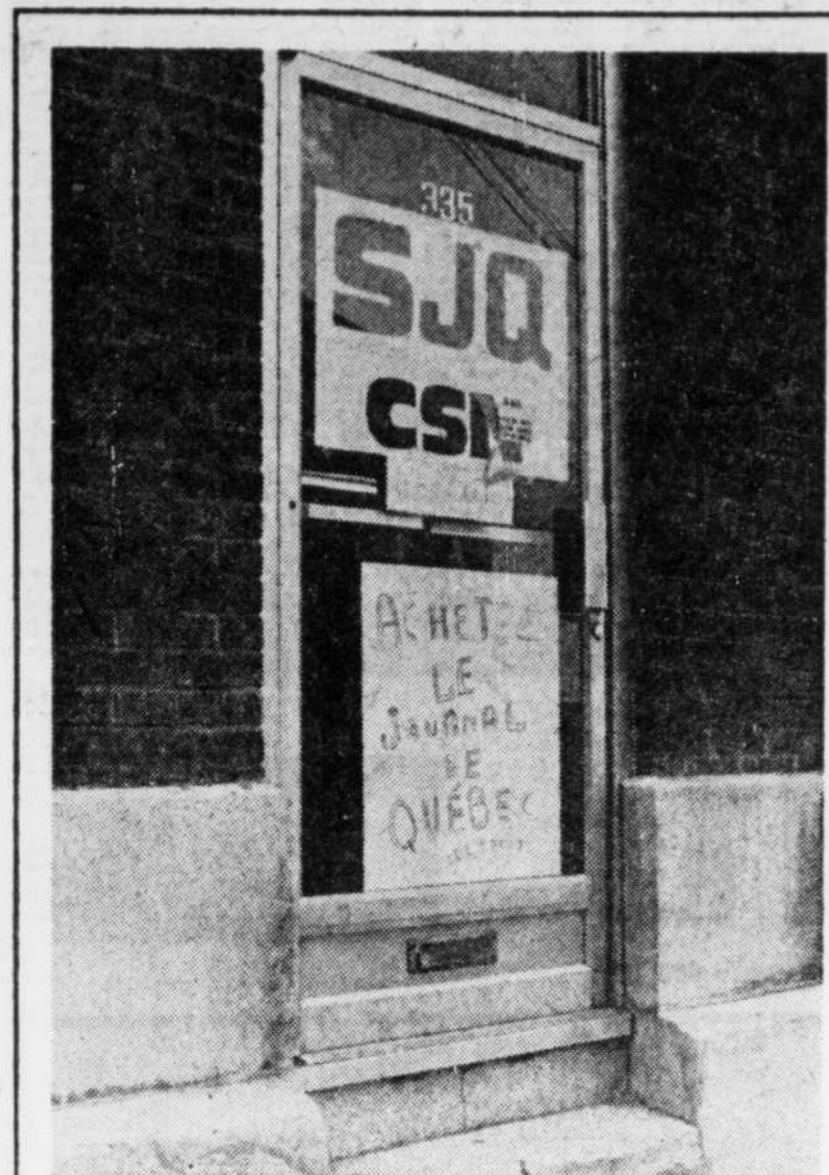
Au lendemain de la réunion du 4 janvier, les deux agents de la Sûreté du Québec ont fait rapport à leur supérieur, le directeur général adjoint Yvan Aubin. C'est à la suite des rapports reçus que le ministre de la Justice, M. Bédard, en accord avec le premier ministre, décide de ne pas pousser l'affaire plus loin, jugeant les informations recueillies peu probantes. Aucune accusation de conspiration n'a été portée.

Témoignages

Malgré toutes les précautions prises pour ne pas ébruiter cette affaire, des rumeurs relatives à l'existence de ce complot avaient déjà commencé à circuler au cabinet du premier ministre au cours du mois de décembre. Et encore récemment, quelques ministres du gouvernement Lévesque évoquaient la possibilité de tels complots.

"Nous savons très bien, confiait l'un d'eux au quotidien Le Devoir, que les autorités fédérales nous considèrent comme un gouvernement subversif et qu'elles pourront aller jusqu'à utiliser tous les moyens imaginables pour nous empêcher de réaliser notre projet politique."

"Des agents de la GRC et de la CIA, ajoutait un autre ministre, peuvent actuellement se livrer à du travail d'infiltration et de renseignements sur le territoire québécois et ce travail peut éventuellement conduire à des opérations visant à "déstabiliser" le gouvernement actuel."



Le Soleil, Roland Marcoux

Dans la porte du local du Syndicat des journalistes de Québec, rue Saint-Vallier est, une affiche invite les Québécois à acheter le Journal de Québec...

Les journalistes du SOLEIL votent pour la grève

(PC) — Les 108 journalistes syndiqués de la rédaction du journal LE SOLEIL se sont prononcés hier, à 85,4 pour cent, en faveur du recours à la grève pour appuyer leurs revendications. Sur les 96 syndiqués présents, 82 se sont prononcés en faveur du recours à la grève et 14 ont voté contre.

Suivant le mandat qui lui a été confié, l'exécutif du Syndicat des journalistes de Québec (CSN) pourra ordonner le débrayage dès lundi soir prochain, date d'échéance de la période de conciliation.

Le contrat de travail des journalistes du Soleil a expiré le 14 décembre 1976 et les négociations se poursuivent depuis maintenant huit mois sans qu'aucun article de la prochaine convention collective n'ait été paraphé.

Du côté salaires, le syndicat réclame des augmentations de 19,5 et 12,5 pour cent, ce qui ferait passer le salaire moyen de \$325 à \$375 par semaine, la première année. La compagnie offre des hausses de 8 et 5 pour cent.

Le syndicat considère également comme points chauds l'organisation de la semaine de travail, la définition des tâches et les mutations parmi le personnel syndiqué.

En avril dernier, les employés de soutien de la Rédaction, soit 30 syndiqués, avaient également pris la décision de recourir à la grève. Cette mesure ultime n'a d'ailleurs pas été utilisée jusqu'à maintenant mais le Syndicat des employés de soutien entend le faire, s'il y a lieu, lundi soir à minuit.

Le rapport de la Sûreté ne blanchit pas le juge Fabien

MONTREAL (PC) — Selon le quotidien Le Devoir, le rapport de la Sûreté du Québec sur la conduite du juge en chef André Fabien, de la Cour des sessions de la paix, ne blanchit pas ce dernier contrairement à des informations données depuis quelques jours.

Le journal dit tenir de source fiable que le ministre de la Justice n'avait reçu, le 16 août dernier, que le sommaire du rapport de l'inspecteur Coutellier, de la SQ, qu'il avait reçu un rapport complet le 18 août mais que ce n'est que le lundi 22 août qu'il a reçu les annexes indispensables.

Non seulement la rumeur d'un rapport disculpatoire serait-elle fautive mais elle ne résisterait tout simplement pas au bon sens selon des sources de Québec. La crédibilité de l'instigateur de cette enquête, Me Alfred Chevalier, ne saurait plus être mise en doute, désormais, par les enquêteurs.

Le ministre Marc-André Bédard devait faire une déclaration à ce sujet, hier, mais il a plutôt remis le rapport à des avocats, leur demandant de le conseiller sur la marche à suivre.

C'est ce qu'a déclaré un porte-parole du ministre, en indiquant que le rapport ne sera pas rendu public tant que M. Bédard n'aura pris une décision quant à la marche à suivre dans cette affaire.

M. Fabien est remonté sur le banc au début du mois en donnant à entendre qu'aucun fait reprehensible ne pouvait lui être imputé.

Dépôt d'argent

Il serait question dans le rapport d'une somme de \$90,000 déposée en

août 1976 à la Banque canadienne nationale de la rue Saint-Charles, à Longueuil, par le juge Fabien sous le nom d'emprunt de Luc Roger. Cette somme a été retirée en novembre 1976.

Il serait question d'autres sommes d'argent comptant, dont un montant de \$25,000 exigé de justiciables, en 1969.

En gros le rapport établirait qu'entre les revenus officiels du juge en chef depuis son accession au banc, il y a huit ans, et les dépenses réelles qu'il a faites, ces dépenses seraient de \$250,000 supérieures aux revenus.

Les grandes lignes de ces données ont du reste fait l'objet d'une lettre adressée le 27 juillet dernier au

Peine capitale

LAGOS (AFP) — Pour avoir volé notamment une somme de 30 nairas (\$44) et un lecteur de cassettes, cinq voleurs nigériens ont été condamnés, mardi, à être passés par les armes publiquement. Aux termes de la nouvelle loi contre le vol, ils doivent être exécutés dans un délai de deux semaines et ne peuvent faire appel.

Selon l'acte d'accusation, ces voleurs, qui ont commis leurs méfaits en décembre 1974, étaient armés de poignards, de bouteilles brisées et d'armes automatiques.

ministre de la Justice par Me Alfred Chevalier, lettre qui a été lue, mardi soir, sur les ondes de la station CKVL par son auteur.

Mercredi, Me Chevalier, qui avait été à l'origine de toute cette affaire alors qu'il était interrogé à huis clos par la Commission d'enquête a fait parvenir un télégramme à la station CKVL annonçant qu'il était prêt à prendre part à un débat public avec le juge Fabien qui avait accusé Me Chevalier d'être dépourvu de toute crédibilité.

Dans le rapport de la SQ, qui vient d'être remis au ministre de la Justice, il serait également question de certains autres juges de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Montréal.

Depuis sept ans

Cependant, on ignore si le ministre de la Justice jugera opportun de publier le rapport des enquêteurs qui porte sur les agissements du juge Fabien depuis environ sept ans.

Pour le reste, on ne sait pas davantage si Québec instituera une enquête en vertu de la loi sur les tribunaux judiciaires, c'est-à-dire instruite par un juge de la Cour d'appel et qui peut conduire à la destitution d'un juge ou magistrat avec l'assentiment de l'Assemblée nationale.

Rien n'empêche non plus le ministre de trouver un terrain d'entente ou de faire des suggestions qu'il jugera à propos, étant donné les circonstances de cette affaire qui plonge depuis plusieurs mois la Cour des sessions de la paix de Montréal dans le malaise et qui risque de compromettre la crédibilité des tribunaux.

ma romance tout en fleurs, dentelles, fronces...

une exclusivité qui réjouit l'automne!

Quand le coton se couvre de fleurettes jouant à cache-cache dans le noir...

Je blouse mon corsage et pointe le fichu à la hanche...

Tout se fronce... et ma romance folklorique incruste de fines dentelles aux volants de ma jupe-jupe.

Ma blouse \$24., ma jupe et son fichu \$32. En tailles 7, 9, 11.

twik



SIMONS

place de l'Hôtel-de-ville / place sainte-foy, heures d'ouverture: lundi, mardi, merc., 9h 30 à 17h 30; jeudi, vend., 9h 30 à 21h; sam., 9h 30 à 17h

Expo-Québec est lancée

L'Expo-Québec version 1977 a été inaugurée hier par le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon. Après les discours d'usage prononcés par M. Gilles Lamontagne, président de la Commission de l'exposition provinciale, et par Monseigneur Ernest Lemieux, représentant les autorités religieuses, M. Garon a voulu rappeler l'importance de l'agriculture dans notre vie quotidienne et dans l'économie de la province.

L'agro-alimentaire, devait préciser le ministre de l'Agriculture, représente près de 25 pour 100 de l'ensemble de l'économie québécoise.

L'exposition, toujours d'après Jean Garon, est importante du point de vue des échanges entre producteurs et consommateurs qui

prennent place, mais aussi parce qu'elle stimule l'amélioration des races et favorise l'industrie de l'élevage par les contacts établis entre éleveurs.

Les tractations qui ont lieu dans les secteurs industriel et commercial ne doivent pas diminuer l'importance du secteur agricole, "un secteur économique d'une importance égale sinon supérieure aux autres".

Le ministre de l'Agriculture rappelait enfin qu'il était à l'origine d'un programme statutaire d'aide aux expositions agricoles sous la forme de contributions du gouvernement établies à 50 pour 100 des prix versés par une exposition aux agriculteurs originaires de son territoire.

Pour Expo-Québec, cette con-

tribution s'élèvera à environ \$45,000. Le personnel du ministère de l'Agriculture a aussi participé à l'organisation du secteur agricole (préparation des étalles et des kiosques).

"Le secteur agricole, un actif pour Expo-Québec, et qui attire 12 pour 100 des visiteurs...", devait conclure Jean Garon qui déclarait alors officiellement ouverte l'exposition de Québec.

En compagnie du maire Gilles Lamontagne, de Mgr Lemieux et de Paul Maheux, président-administrateur de l'expo, M. Jean Garon devait ensuite visiter les kiosques gouvernementaux du pavillon des Congrès avant de faire le tour du secteur agricole où il s'est arrêté au pavillon des bovins.



Ginette Reno chante devant 10,000 personnes

"Hé qu'ça fait plaisir d'être là", lance Ginette Reno.

Certains l'ont attendue plus d'une heure et demie devant le podium sur la Plaza d'Expo-Québec.

Elle est apparue à 9h devant une foule qui n'a cessé de grossir à mesure que sa voix envahissait l'espace ouvert.

Devant près de 10,000 personnes, plus peut-être si l'on compte celles qui l'écoutaient depuis le café terrasse et les petits restaurants avoisinants, Ginette Reno a interprété 10 chansons.

Elle a réussi à faire oublier la fraîcheur de la nuit aux gens debout sur la Plaza. On se haussait sur la pointe des pieds pour apercevoir son imposante — mais non

disgracieuse — silhouette drapée de mousseline bleue.

Son sourire s'accrochait au visage des gens lorsqu'elle chantait "Un peu plus haut, un peu plus fort" ou "can't let you walk out of my life".

Beaucoup ont repris en chœur ses chansons, manifestant fort leur appréciation et faisant mentir celle qui dit "Je n'ai jamais reçu autant

que j'ai donné" que la chanteuse a interprété en premier.

"Y sont tellement fins", déclarait Ginette Reno en sortant de scène, un peu frigorifiée dans sa légère robe de voile bleue mais réchauffée par un si bel accueil.

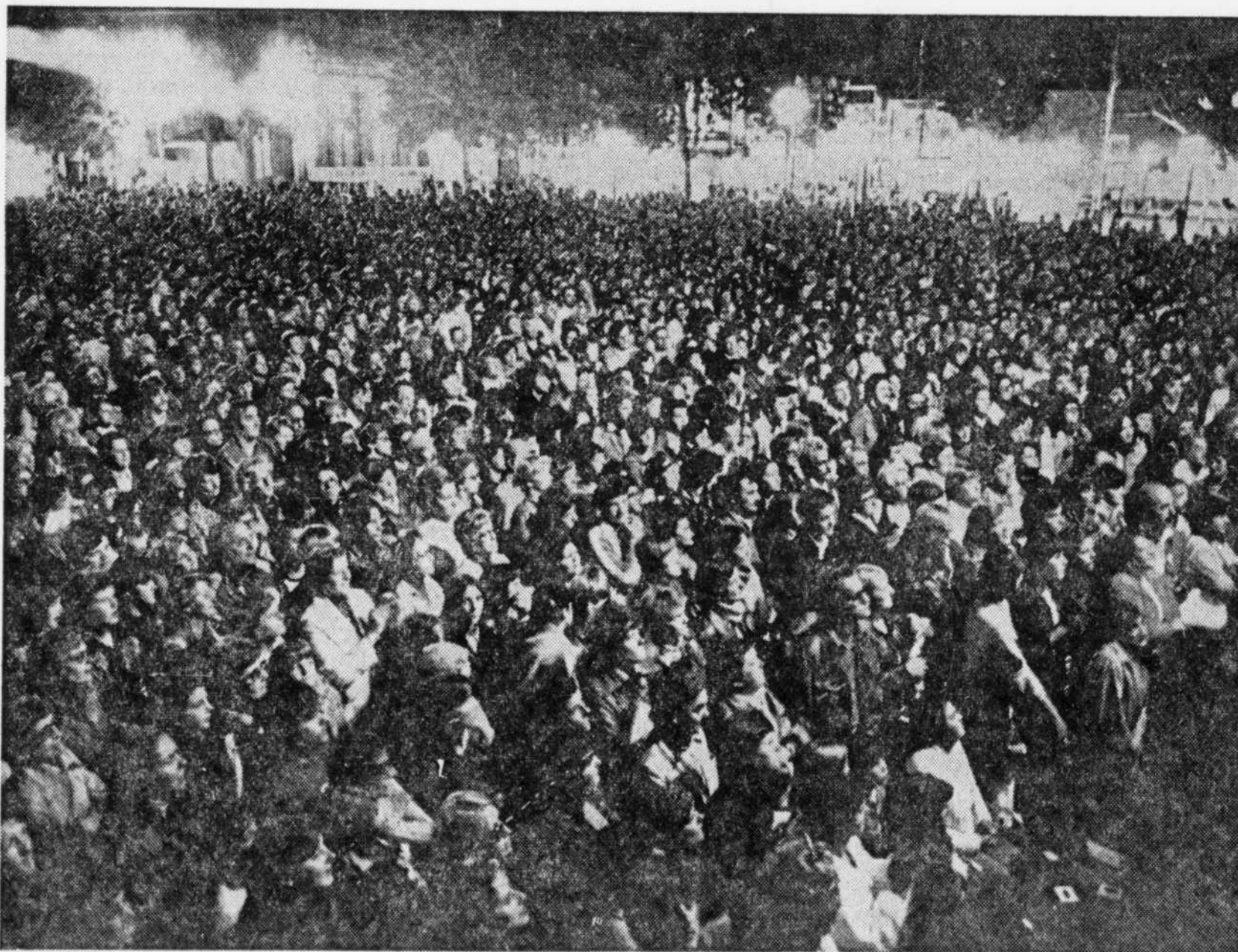
"On veut Ginette", scandaient les nombreux admirateurs amassés autour de l'escalier, derrière la scène.

Quant à la foule sur la Plaza, elle s'est rapidement dispersée, happée par les promesses des lumières et des kiosques.

Un motocycliste traversait l'espace sur un fil et les "exploits de l'espace" attiraient déjà les curieux de leur côté.

Les bingos étaient pleins, on "swingait" sur la piste de danse du café-terrasse, la grande roue illuminait les allées où les petits restaurants faisaient fortune.

Le phare tournant qui éclairait la scène de ses reflets bleus pendant le spectacle... et après, n'appartenait ni à une ambulance ni à une voiture de police mais bien à un vendeur de crème glacée molle...



La Plaza était, hier soir, le cœur de l'Expo avec Ginette Reno chantant pour des milliers d'admirateurs.



Ginette Reno était hier la vedette d'un spectacle gratuit sur la Plaza d'Expo-Québec.

Holiday on Ice suscite des oh! et des ah!

"Holiday on Ice", c'est un peu parent avec l'Exposition de Québec. Parent parce qu'ils se ressemblent un peu. Les deux spectacles changent peu d'une année à l'autre, mais ils sont toujours appréciés par la population.

Hier soir, pour la "première" de la "11e" édition de cette revue américaine à 100 pour 100, le Colisée ne débordait pas, mais la foule était enthousiaste. En particulier lorsque les "Ice Holidettes" allumaient les petites lumières qu'elles portaient sur tout le corps. Des "oh! oh! oh!" d'émerveillement fusaient alors de partout.

Il y en avait pour tous les goûts ou presque. Les enfants pouvaient voir, "en personne", les principaux personnages de "Sesame Street"; les papas

en avaient pleins les yeux des 64 belles cuisses rondes et dodues des Holidettes et les mamans poussaient des "ah! ah! ah!" d'approbation devant les costumes mirobolants des danseuses.

"Holiday on Ice", c'est un peu le "Laurence Welk Show" sur patins... mais en mieux. On ne peut pas détester cela à moins d'être un communiste-maoïste à tendance révisionniste. Deux numéros ont particulièrement impressionné: celui de la famille Baker (six petits enfants dont le bébé de deux ans accompagnent les parents sur la glace) et celui de David Comb, un acrobate spectaculaire.

Le français n'était pas trop de rigueur lors de cette première et plusieurs des numéros étaient exclusi-

vement présentés en anglais, en particulier lors de la seconde partie du spectacle où l'annonceur francophone de service brillait par son absence. Le directeur de la promotion de cette troupe américaine, M. Edward Mannix, devait cependant assurer au SOLEIL qu'aujourd'hui, cette lacune serait corrigée et que tous les numéros seraient présentés au public québécois en français. On ne pourra cependant pas changer tous les dialogues puisque la bande originale du spectacle ne le permet pas pour quelques numéros.

Par contre, hier, on sentait que l'effort était là. En plus de l'annonceur maison qui, surtout en première partie, a pu nous présenter quelques numéros, deux bouffons "esstraordinaires", Biddy et Baddy, avaient su apprendre qu'à ces mots de français, suffisam-

ment pour produire leur scénette dans notre langue.

Holiday on Ice devra toutefois compter, cette année, sur une concurrence solide puisque ce soir, le cirque

Un contrat, à l'expo, sera définitif

Tout achat effectué dans le cadre de la foire commerciale, tout contrat signé à l'expo ne sera pas résiliable dans les 5 jours qui suivent, contrairement à ce qui s'applique aux ventes itinérantes.

Il ne sera donc pas possible à ceux qui auront acheté la cuisinière, la télé couleur ou

Vargas ouvre ses portes à la population québécoise. Le nombre de billets vendus au Colisée pourrait se ressentir de la présence de cette autre attraction populaire.

la maison mobile qui les auront séduits à l'expo, de revenir sur leur décision une fois rentrés chez eux.

En effet, c'est une réglementation de la loi 45 qui stipule que le consommateur ne bénéficie pas de la protec-

tion de 5 jours lorsqu'il passe un contrat avec un vendeur itinérant dans un "marché public ou une exposition agricole".

Il est donc recommandé aux éventuels acheteurs de bien réfléchir avant d'effectuer tout achat important.

SOIREE DE DANSE
Tous les samedis soir
(21h.00 à 1h.30)
ECOLE DE DANSE
YVON MARTEL ENR.
720, rue St-Jean, Québec
(prix d'admission: \$2.00)

TON TOIT COULE?
ESTIMATION GRATUITE
AQUILON CONS. INC.
COUVREUR - 849-5608

MERCERIE A VENDRE
Située dans un centre d'achats à Ste-Foy.
Possibilité d'agrandissement.

651-2450
653-2097

l'éditorial

"C'est quoi les tribunaux ordinaires..."

Dans le dernier numéro de Barreau 77, c'est ce que le nouveau bâtonnier du Québec, Me Viateur Bergeron, se demande textuellement par rapport aux régies, aux commissions, offices, conseils et tous les autres organismes qui exercent une juridiction quasi judiciaire ou parfois même judiciaire, sans le dire, ou sans qu'on y pense vraiment.

Cette grave préoccupation rejoint celle qu'exprimait avec vigueur, en mai dernier, Me Robert Lesage, président sortant de la division du Québec du Barreau canadien, au congrès conjoint des deux organismes.

"Le pouvoir judiciaire lui-même est en crise, déclarait-il. Il a été amputé dans sa juridiction par le pouvoir législatif et administrativement pris en remorque par le pouvoir exécutif... A l'heure des prises de conscience collectives et des choix politiques, les factions intéressées commettraient une bêtise suicidaire si l'on omettait de considérer et de protéger l'indépendance et l'autorité du pouvoir judiciaire, éléments nécessaires à l'équilibre de l'Etat."

Il est indéniable que la justice ne puisse concevoir sans l'Etat, comme la première fonction régalienne de l'Etat est d'assurer la justice. Mais l'Etat n'est pas un seul pouvoir. Le gouvernement ne constitue pas à lui seul l'Etat.

Dans une démocratie comme la nôtre, il y a plusieurs pouvoirs et leur équilibre est une garantie du bon fonctionnement de l'Etat. Ainsi,

ce n'est pas le gouvernement, c'est-à-dire le pouvoir exécutif qui fixe les droits et les devoirs de chacun. C'est la loi. Et il appartient par contre au seul pouvoir judiciaire d'interpréter et d'appliquer cette loi.

Dans un système comme le nôtre, où le gouvernement prétend non seulement respecter mais vouloir rigidement l'indépendance du pouvoir judiciaire, si des contestations s'élèvent entre des individus, des organismes, ou entre l'Etat et eux, ce n'est pas le pouvoir exécutif qui les tranche mais bien le pouvoir judiciaire.

Et c'est précisément de là que doit originer et où doit résider de manière fondamentale l'indépendance absolue du pouvoir judiciaire. Dans cet édifice, qui repose sur une expérience, sur des traditions séculaires, il ne peut exister aucune fissure quelconque par laquelle pourrait s'insérer une intervention de l'exécutif qui pourrait porter atteinte à cette indépendance.

Or, comme le constate le bâtonnier Bergeron, qu'arrive-t-il dans les faits quotidiens? A tout instant, dans une nouvelle loi, on crée un organisme qui va juger mais qui n'est pas un tribunal. "On dit que le quasi-tribunal, ajoute-t-il, suivra des "quasi-règles de procédure" et des "quasi-règles de preuve"; et on prétend que, de cette façon, la justice sera quasiment mieux rendue que par les tribunaux ordinaires; et on laisse passer cela à coeur d'année ou presque."

Me Bergeron admet qu'il faut des régies ou

des commissions pour contrôler et surveiller certaines activités particulières, que cela est nécessaire et utile. Mais il ajoute qu'il ne faut jamais que ces organismes soient à la fois juge et partie. D'où il conclut que la division des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire lui apparaît être devenue tellement floue dans la réalité d'aujourd'hui qu'il se demande s'il y a encore quelqu'un qui y croit. Au point même que beaucoup de gens ordinaires ne savent pas ce que sont les tribunaux ordinaires et, à plus forte raison, ne connaissent pas leur mission.

En un mot, se demande le bâtonnier, il va falloir que les juges et les avocats se demandent à quoi ils servent, qui ils doivent servir, comment ils doivent le faire et qu'enfin ils enseignent au monde ordinaire toutes ces données.

Cela implique que l'indépendance dont on parle, si elle comporte des droits et des privilèges, exige aussi d'impérieux devoirs. Pour le pouvoir judiciaire, il ne s'agit plus de se taire mais de tenter de se défendre visière levée, de faire valoir comment il entend assumer pleinement son rôle dans le maintien de l'ordre social et, surtout, de convaincre le public par son attitude et son comportement que son indépendance absolue des autres pouvoirs constituants de l'Etat existe et entend être maintenue.

Le public doit acquérir non seulement la

conviction mais surtout la preuve que le pouvoir judiciaire n'est en aucune manière soumis aux pressions, aux atteintes ou à un contrôle direct ou indirect d'autres organismes ou de la bureaucratie.

C'est cette certitude qui fera que les moeurs sociales seront adéquatement protégées car, là où l'on commence à se défier de la magistrature et à douter de son indépendance, selon le mot de Balzac, il peut commencer une dangereuse dissolution sociale.

Certains juges ont sans doute déjà voulu livrer ce message. Beaucoup ont eu des réactions très fermes et très positives contre toutes les menaces que subit le pouvoir judiciaire. Mais, comme le déclarait Me Lesage, le pouvoir judiciaire souffre son martyr en silence, car il n'est pas organisé pour s'exprimer et les réactions individuelles de magistrats à l'occasion de jugements rendus font souvent plus de tort que de bien à son image.

C'est ce en quoi le premier but à atteindre serait de permettre au pouvoir judiciaire de s'administrer lui-même, de le libérer, selon le mot de Me Lesage, de le soustraire, en somme, le plus possible de la coupe de l'exécutif, de lui procurer un pouvoir réel dont dépend la véritable image de la justice.

C'est là la condition essentielle au raffermissement de nos cadres sociaux.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

La chance au coureur?

Au Comité agricole P.Q. du comté de Lotbinière.

L'Union des Producteurs Agricoles jusqu'à preuve du contraire, est la seule association accréditée qui représente tous les producteurs agricoles du Québec. L'UPA par bonheur, contrairement à certaines autres structures, est apolitique et doit tirer le meilleur de la situation en défendant les intérêts sociaux, moraux et économiques des agriculteurs. L'UCC maintenant devenue UPA a survécu à plusieurs gouvernements différents; les gouvernements changent, mais les cultivateurs demeurent.

L'UPA doit, pour représenter les producteurs du Québec, défendre des politiques à long terme par opposition aux orientations des gouvernements.

Le Gouvernement du Québec (PQ) a travaillé pendant 10 ans, avant de prendre le pouvoir le 15 novembre 1976, avec les producteurs et leurs représentants. Avant d'être élu, ce même gouvernement nous proposait des solutions déjà orientées par les producteurs pouvant nous permettre de sortir de ce qu'on appelle le "Marasme". Rappelons-nous le colloque agricole tenu à Ste-Croix (Lotbinière) en février 1976... Etait-ce sérieux?

Vous nous demandez de donner la chance au coureur, nous ne pouvons le faire, puisqu'il n'est pas encore parti...

Vous accusez les représentants de l'UPA de ne commencer qu'à cerner les véritables problèmes; alors comment se fait-il qu'avant le 15 novembre, les représentants du Parti québécois

trouvaient très intéressantes les solutions proposées par les dirigeants de l'UPA et en faisaient mention dans leur programme.

De quelle autorité le Comité Agricole du Parti québécois de Lotbinière, peut-il se prononcer sur les désirs des agriculteurs? Est-ce lors de l'assemblée annuelle du Parti québécois tenue ce printemps, que vous avez palpé le pouls des agriculteurs? (Étant donné que les questions agricoles ont été discutées à la toute fin de l'après-midi, lorsque le ministre de l'Agriculture s'est présenté avec plusieurs heures de retard). Par contre, l'UPA par ses structures a su rencontrer dans ses réunions, plus de 1.000 producteurs dans le comté de Lotbinière, depuis l'automne dernier. Et c'est le vœu de ces mêmes producteurs qui se sont exprimés, qui sert de base aux orientations et politiques défendues par l'Union actuellement.

Donc, les vrais désirs des agriculteurs ont été exposés à maintes reprises aux représentants du gouvernement actuel.

La première visite à une association par le Premier ministre actuel, M. René Lévesque, a été rendue aux agriculteurs réunis en congrès général, le 25 novembre 1976, et dès lors, le président général, M. Paul Couture, a exposé clairement les vœux des congressistes.

Vous nous parlez d'unanimité, est-ce possible dans une société démocratique? Nous sommes sûrs que vous êtes en mesure d'y répondre, puisque le gouvernement actuel gou-

verne la province avec environ 40% des voix qui se sont exprimées.

Vous mentionnez que nous désirons encore des mesures de cataplasme, nous sommes déçus de voir que vous ne suivez pas les activités de l'union. Les seuls efforts réalisés par le ministre actuel, ont porté sur de telles mesures, qui pour nous, ne sont que des grands coups dans le vide (le portrait copié des gouvernements précédents).

Si le ministre Garon se sent insulté à chaque fois qu'il rencontre des groupes de producteurs, c'est que les producteurs sont fortement mécontents de leur ministre de l'Agriculture. Donc, les dirigeants de l'UPA étaient pleinement justifiés de réagir comme ils l'ont fait.

Par: Les Présidents des Syndicats de Base de l'UPA du comté de Lotbinière

M. Dominique Côté, synd. centre de Lotbinière

M. Gaston Beaudet, synd. seigneurie de Deschailions

M. Rodrigue Dubé, synd. seigneurie de Joly

M. Lucien Pomerleau, synd. région de Thetford

M. Rosaire Bédard, synd. région de Pléssisville

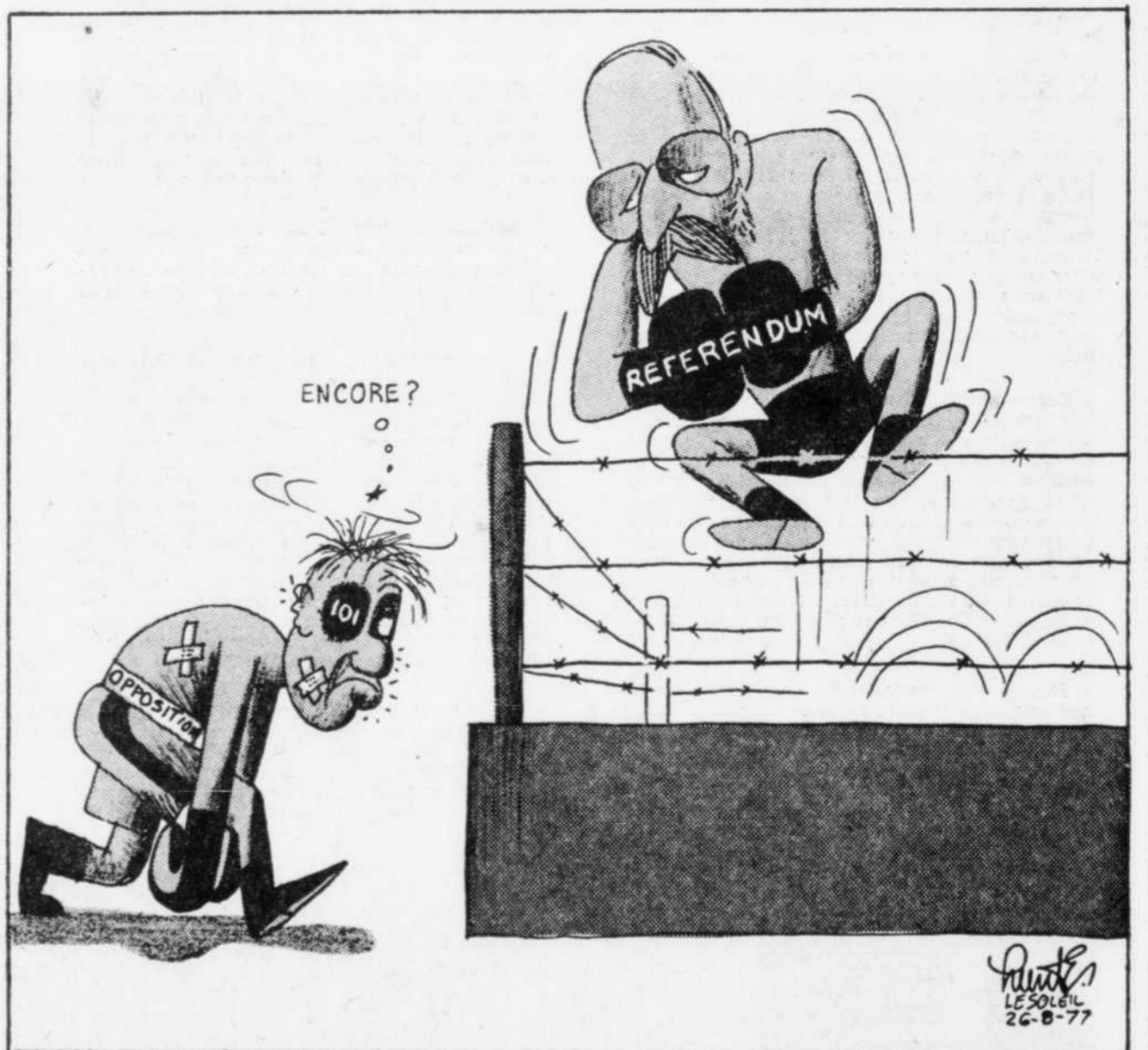
M. Jean-Luc Routhier, synd. de la feuille d'Erable

M. Paul Paradis, synd. centre Rivière Bécancourt

M. Réal Tanguay, synd. Lac William

N. Léonce Ducloux, synd. Beauvillage

M. Pierre Cochaux, agronome et producteur agricole.



Texte "mal à propos"

M. le rédacteur en chef,

J'aimerais très humblement émettre une opinion sur un texte qui m'est apparu comme très "mal à propos" et indigne d'un "supposé sens critique" bien "clairvoyant". Je parle du texte que M. Marois a rédigé récemment.

J'ai eu tout d'abord du mépris à la lecture de ce texte; mépris fondé sur la réalisation que M. Marois semble mêler, de front, création et création de style. Elvis a été et sera un phénomène de style. Un sens musical primaire fait réaliser très vite le manque de créativité purement musicale. Elvis a amené avec lui l'ère chevronnée des créations de style. Mon éducation musicale me montre très lucidement que la création musicale pure ne fait partie de la musique rock, pop, underground, classique ou contemporaine qu'à un très très faible pourcentage de l'ensemble des "dites créations". J'inclus, personnellement, mes travaux d'arrangements musicaux dans les oeuvres non-créatives. Pourquoi? Parce que le cadre dans lequel ces arrangements sont conçus n'est pas du tout "neuf".

Prenez par exemple le groupe dont M. Marois fait partie: Ungava. J'oserais lui demander s'il pense sincèrement que la musique de ce groupe est créative. Personnellement, je crois qu'elle l'est, mais j'ajouterais: de style, non de fond. Bach et Buxtehude ont écrit des choses drôlement plus créatives harmoniquement par exemple, que Ungava!

Ceci ne m'empêche nullement de posséder l'album d'Ungava à la maison. Quant on parle création, on s'expose à mille mésaventures. Personnellement, je pense que ces mésaventures

viennent d'un manque d'ordre au niveau du sens critique, vis-à-vis de la création pure et la création de style. Il ne faut pas mêler les cartes, c'est un jeu trop simple.

M. Marois vous faites certaines allusions sur un ton de reproche inexplicable, quand vous dites: "Il ne sut jamais jouer de son omniprésente guitare... Elvis n'était pas vraiment méchant, il aimait bien sa maman (qui le lui rendait bien) etc...". On se demande subitement, quel droit, au sens humain de terme, vous autorisez à parler d'un homme de cette façon. Le respect fait partie d'une compréhension, tempérée de sentiment. Cela vous est-il donc étranger?

La création pure vous est-elle si chère? Je suis triste, sincèrement quand je relis vos lignes. L'agressivité qui s'en dégage m'incite à tenir des propos méchants que j'éviterai, sinon je tomberais dans le même panneau que vous, c'est-à-dire que je libérerais mon impulsion.

Elvis est responsable de la musique que vous faites M. Marois. Il n'est pas le seul responsable, non, ceux qui le suivent également: Beatles, Stones, etc., et tous les mouvements subséquents.

Quand je pense au poste de "critique musicale en collaboration spéciale" que vous détenez au SOLEIL, je deviens subitement songeur à l'idée que ce travail existe primordialement, grâce aux artistes eux-mêmes; quand je pense également à cette même jungle d'artistes dont vous faites la critique, et qui ont subi l'influence directe ou indirecte du phénomène Elvis

Presley, je souris finalement, et je me dis, que vous n'avez pas compris.

Le public ne comprend pas toujours, je suis d'accord avec vous, mais il "sent" très bien ce qu'on lui passe. Il est bon, n'est-ce pas, d'avoir 500 personnes vous applaudir au Grand Théâtre, M. Marois?

Elvis en a vu d'autres et a eu à son crédit beaucoup plus que vous ne souhaitez.

Je me contenterai de finir avec ce qu'on appelle le "feeling". C'est ce que j'appelle aussi, "avoir du coeur".

Au sens créativité, je deviens moi-même très colérique face à ce qui se passe souvent dans l'industrie du disque et de la musique, depuis que j'y travaille. Publicité, montage, fausse représentation, etc. Face à Elvis, je rends les armes. Le "feeling" détruit toutes les résistances. Le temps n'a fait que le confirmer.

Elvis n'a pas bouleversé la musique du 20ème siècle. Il l'a ébranlée, si on peut dire, en symbole, comme les Beatles exactement.

L'immense prise de conscience collective qui en a résulté, n'a fait que revenir contre son instigateur. De là, les pour et les contre. C'est l'histoire de l'Histoire finalement.

Penser, est une chose. Ecrire, en est une autre, affaire de technique et de talent. C'est comme la musique d'ailleurs.

Bon travail, M. Marois.

Gilles Ouellet
Musicien.

Occasion ratée

M. le rédacteur en chef,

Votre politique de couverture des événements artistiques me laisse perplexe. Votre suave chroniqueur des spectacles a encore raté une excellente occasion d'assumer justement son rôle. Autrement, vos lecteurs auraient pu faire connaissance avec un auteur-interprète de grande valeur qui a réussi, le 3 août, à soulever en vrac une salle Octave-Crémazie bondée.

Donald Careau fait partie de ces jeunes artistes de la chanson qui ne figurent pas dans notre liste des trouvères de la Relève. Pourtant, sans se morfondre dans l'intellectualisme mièvre et messianique pratiqué par un bon nombre de ceux-là, Careau atteint par sa simplicité et son absolue sincérité à l'essentiel de son art: la vérité du sentiment. En voilà un qui se livre à cette sainte prostitution dont parlait Rimbaud à propos du théâtre, en ces jours où celle-ci est victime d'une désacralisation rentable cautionnée sciemment ou non par les médias.

Ces propos visent avant tout à rendre justice à ceux qui en raison peut-être de leurs convictions esthétiques, n'ont pas le bonheur de jouir d'affinités utiles avec quelque journaliste. Toutefois, Guilda a eu droit à de bien meilleurs égards...

Jean Pierre Ouellet
Charlesbourg

Franchise

M. le rédacteur en chef,

Le "Roi du Rock": chanteur paraisite: Bravo!

Loin de moi l'idée d'activer le mépris qu'a certainement dû déclencher l'article de Jacques Marois auprès des milliers de "fans" d'Elvis. Mais je tiens à féliciter l'auteur pour l'intégrité et la franchise dont il a fait preuve lors de sa rédaction. Ces dernières qualités étant si rares lors d'un décès...

Certes, ces quelques lignes n'auraient certainement ouvert les yeux aux

inconditionnels d'Elvis dont la mort n'a fait qu'augmenter l'idolâtrie dont il était "victime". Victime, parce qu'au fond, la gloire qu'il aura subtilisée aux Noirs ne lui aura rapporté que du fric qui ira à ses héritiers et une vie morne et terne à l'intérieur d'une cage dorée.

Bref, de nombreux musiciens noirs n'ont certainement pas eu la gloire et l'argent d'Elvis Presley mais ils ont eu la chance de jouer et de vivre pleinement la musique qu'ils avaient créée.

Denis Plante
Charlesbourg.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur	Président et directeur général: Paul-A. Audet	Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beouchamp	Directeur de l'information: Claude Masson	Directeur de l'édition: Marcel Pélissier

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limité. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3334	RENSEIGNEMENTS 647-3233	REDACTION 647-3394
--	----------------------------	-----------------------

L'université à un tournant

M. Yves Martin, recteur de l'Université de Sherbrooke et ancien sous-ministre à l'Éducation, a prononcé une allocution, au cours de l'été, portant sur l'avenir de l'enseignement supérieur. Voici de très larges extraits de ce document.

par Yves Martin

Il m'apparaît qu'au Québec, comme c'est le cas dans l'ensemble des pays occidentaux sous des modalités et des formes diverses, l'enseignement supérieur est à un tournant: je l'ai dit ailleurs; je crois cependant opportun d'y revenir plus explicitement, sans pour autant prétendre proposer un diagnostic le moins complet, ni surtout des orientations fermement définies.

Deux conflits majeurs ont perturbé le monde de l'enseignement supérieur au Québec au cours de la dernière année universitaire. Ces conflits posent des questions fondamentales quant à l'université de demain: fort heureusement, notre université a échappé à de telles perturbations, mais nous ne saurions être indifférents aux signes et aux questions qui s'y rattachent. Ces événements ont été l'occasion immédiate, pour les autorités gouvernementales, de décider de la création d'une Commission d'étude sur l'enseignement supérieur au Québec. Par ailleurs, le ministre de l'Éducation était déjà engagé dans un nouveau processus de financement de l'enseignement supérieur présumant l'élaboration et l'adoption de ce que l'on appelle des stratégies d'allocation des ressources, dans le nouveau jargon de la programmation budgétaire gouvernementale. Et, on le sait, le gouvernement actuel s'est engagé à placer l'éducation, et l'enseignement supérieur en particulier, parmi ses grandes priorités.

La conjoncture que je viens d'évoquer très schématiquement appelle de toute évidence à des réflexions auxquelles je crois, pour ma part, les universitaires doivent participer, non pas de façon exclusive — parce que ce serait leur chasse gardée — mais avec le sens le plus aigu des responsabilités qui leur incombent à cet égard.

Evolution des clientèles

S'agissant de la problématique d'ensemble du devenir de l'enseignement supérieur au Québec, elle doit, me semble-t-il, être située d'abord dans le cadre bien concret de l'évolution prévisible des clientèles étudiantes au cours des quelque quinze prochaines années. Après les commissions scolaires et les collèges, les universités subissent déjà et subiront bientôt à leur tour de façon très marquée les conséquences de la chute radicale de la natalité qu'a connue le Québec depuis le début des années soixante. On peut se faire une idée de l'ampleur du phénomène si l'on sait qu'on peut prévoir une baisse de l'ordre de 35 à 40% entre 1981-1982 et 1992-1993 en ce qui concerne la population du groupe d'âges 18-24 — au sein de laquelle se recrute principalement la clientèle universitaire.

Dans un tel contexte, il est évident que les choix politiques deviennent plus difficiles, parce qu'ils doivent se faire plus explicitement par référence à des orientations et à des critères essentiellement qualitatifs, par rapport à des finalités nettement affirmées sur le plan culturel tout autant que sur le plan économique. La diminution de la pression exercée par la croissance des clientèles est l'occasion de repenser le financement de l'enseignement supérieur en fonction d'objectifs qualitatifs, tout en maintenant et en accentuant les actions visant à favoriser davantage l'accès à l'université d'une plus forte proportion de jeunes et d'adultes.

Pourquoi l'État ne déciderait-il pas d'utiliser, pour une part significative, la "marge de manoeuvre" (pour employer une expression désormais courante) dégagée par la baisse prévisible des clientèles pour favoriser la promotion de la qualité et de l'excellence à l'université, en particulier par un meilleur encadrement des étudiants? Pour promouvoir le développe-

ment de la recherche et des études des deuxième et troisième cycles, contribuant par là, notamment, à limiter les effets du vieillissement autrement inévitable de nos équipes de chercheurs — effets qui peuvent être extrêmement désastreux à long terme (et ce "long terme" correspond à une période qui ne nous conduit même pas aux débuts du XXI^e siècle, dans moins de vingt ans).

Pour doter, enfin — je ne tente pas de dresser une liste exhaustive d'objectifs —, les universités de moyens qui leur permettraient, progressivement, de mieux remplir la mission propre de "service à la collectivité", qu'on leur reconnait, au-delà de leur mission d'enseignement et de recherche: service aux collectivités locales et régionales, aux groupes de citoyens, aux mouvements agricoles, au mouvement syndical, au mouvement coopératif, aux organismes bénévoles, etc.

À la lumière des conflits universitaires récents, dans la mouvance du phénomène de la syndicalisation en milieu universitaire, une autre dimension de la problématique générale de l'évolution de l'enseignement supérieur au Québec me paraît devoir être franchement et lucidement clarifiée — autant au niveau de l'État lui-même que de l'ensemble et de chacun des établissements universitaires. Allons-nous, collectivement, opter pour le maintien de la diversité, de la personnalité propre et originale de nos établissements universitaires ou, consciemment ou inconsciemment, nous laisser entraîner dans une logique d'actions successives conduisant inéluctablement vers l'uniformisation et la "banalisation" de nos universités.

Une question-clé

C'est là, me semble-t-il, du point de vue de l'intérêt public, une question-clé qu'on hésite à aborder clairement si l'on se colle de trop près à des conflits sans penser à l'université.

de demain au Québec. Une réflexion collective sur la nature de l'université et sur les exigences liées à l'exercice de sa mission propre dans notre société aurait dû, idéalement précéder le déclenchement du processus formel de la négociation collective sous l'empire du Code du travail, dans les universités du Québec, s'agissant notamment de leur personnel enseignant. Tel n'a pas été le cas, et c'est dans le cadre conventionnel de négociations — et parfois de conflits majeurs — que nous avons été et sommes amenés à situer cette réflexion, à cheminer plus ou moins péniblement vers des consensus qui puissent se refléter dans le langage hermétiquement scellé de clauses de conventions collectives, ou dont on conviendrait qu'ils ne sauraient s'y laisser enfermer.

Accepter ce cadre d'une manière positive et réaliste ne signifie pas pour autant que l'objet de la réflexion collective perd son sens; cet objet même se manifeste ainsi, au contraire, de façon plus évidente comme étant le point central du débat.

À la vérité, on pourrait identifier un certain nombre de thèmes à propos desquels existe, me semble-t-il, non seulement des consensus, mais une unanimité chez les universitaires. On pourrait considérer ces thèmes en quelque sorte comme des postulats. Ainsi, on s'accordera d'emblée notamment sur la nécessité de maintenir et d'améliorer jusqu'à l'excellence la qualité de l'enseignement universitaire; de faire de l'université un milieu authentiquement propice à la recherche; de préserver la liberté académique et la fonction critique; de protéger l'autonomie pédagogique de chaque établissement; de conserver la plus large marge possible d'autonomie administrative eu égard aux contraintes inévitables et justifiées d'un financement essentiellement assuré à même les fonds publics gérés par l'État.

De tels objectifs délimitent une zone d'intérêt commun pour les groupes divers qui constituent l'université. Dans le contexte de négociations collectives entre les professeurs syndiqués et les administrateurs universitaires, cette zone d'intérêt commun constitue, pour les uns et pour les autres, le point de

départ. Le débat porte sur l'aménagement des mécanismes et des moyens propres à assurer la réalisation, dans leur intégrité, d'objectifs identiquement définis par les "parties" en cause. Je souligne les mots "dans leur intégrité", parce qu'il m'apparaît que c'est là le coeur du débat, que c'est fondamentalement par référence à cette dimension que se situent les divergences de conceptions qui ont conduit à la paralysie, dramatique, de deux établissements universitaires au Québec, pendant de longs mois.

Plus spécifiquement encore, c'est la notion de pouvoir qu'on place au centre des conflits sur les mécanismes de nature à assurer l'intégrité d'objectifs communs. Les questions relatives à ces mécanismes ne sauraient être correctement abordées sans un rappel préalable du caractère particulier de l'administration universitaire telle que nous la connaissons ici au Québec, comme en certains autres pays.

Responsabilités de direction

Dans le secteur public ou parapublic, l'université se caractérise par le fait qu'elle est administrée — la fonction de support mise à part — par des cadres assumant pour la plupart temporairement à ce titre, en vertu d'une sélection largement démocratique, des responsabilités particulières, tout en demeurant partie intégrante du personnel enseignant. Cette caractéristique est, à mes yeux, extrêmement importante, surtout si l'on tient compte du fait que les mandats de ces cadres sont limités à un nombre maximum d'années. Accéder à de tels postes, ce n'est pas "prendre un pouvoir" que l'on exercerait dans une perspective de permanence, c'est accepter des responsabilités de direction, bien sûr, mais c'est en même temps accepter de remplir des fonctions de mandataires, de gardiens en quelque sorte de la cohérence de l'ensemble, ayant des comptes à rendre à la communauté universitaire et, au-delà, à l'ensemble de la collectivité. Cela dit d'abord pour ramener à sa juste proportion la notion de pouvoir dans le contexte universitaire, mais surtout pour suggérer qu'un débat centré sur l'aménagement des pouvoirs au sein d'une université ne conduit nulle part, à moins que ce ne soit à la paralysie ou à l'autodestruction, si l'on n'a pas au préalable défini le sens et le contenu des responsabilités à aménager en vue d'atteindre des objectifs reconnus d'intérêt commun.

On ne devrait pas avoir besoin de se référer au modèle "industriel", pour le brandir comme spectre ou pour s'en servir comme d'un rempart, pas plus qu'on n'aurait besoin d'avoir recours au concept conventionnel de "droits de gérance", si l'on se demandait, d'entrée de jeu, à quelles conditions on assurera le développement cohérent d'un établissement ou à quelles conditions on y maintiendra et y améliorera, dans une visée à long terme, la qualité de l'enseignement et de la recherche, compte tenu des exigences d'une société en changement désormais continu.

Qualité et compétence

Ainsi, par exemple, la qualité de l'enseignement et de la recherche étant fondée avant tout sur la qualité et la compétence du personnel enseignant, les questions qui concernent l'engagement des professeurs, le renouvellement de leurs contrats, leur promotion, leur permanence sont de toute évidence des questions fondamentales pour le présent comme pour l'avenir d'une université particulière ou de l'université en général. À quelles conditions les réponses à ces questions demeureront conciliables avec l'objectif de qualité? C'est là le point de départ de la réflexion; des conclusions d'une réflexion ainsi engagée découleront logiquement l'aménagement approprié des mécanismes et des responsabilités et, ultimement, le type d'université que l'on aura façonné pour l'avenir.

Je n'entends pas, à ce moment-ci, aller au-delà d'une position de problème formulée en termes généraux; je ne cacherai cependant pas une profonde inquiétude à propos de ce que sera "l'université du proche avenir" au Québec, à la lumière des probléma-



M. Yves Martin, recteur de l'Université de Sherbrooke.

tiques qui forment pour une large part la trame des récents conflits universitaires au Québec et de nos interrogations communes sur l'orientation du syndicalisme universitaire. J'ai surtout voulu souligner que si l'État a des choix politiques à faire, les universitaires ont aussi, et peut-être en toute première ligne, leurs propres choix à faire, pour remplir au mieux le mandat social qui est le leur.

Une réflexion

Le devenir de l'Université de Sherbrooke est, de toute évidence, étroitement associé aux choix que je viens d'évoquer. Depuis près de deux ans, nous sommes ici engagés dans une réflexion sur notre "devenir": cette réflexion a mis en relief une volonté commune de maintenir ici, et de développer ici, une université "distincte", une université attentive aux dimensions humaines des rapports entre ses diverses composantes, une université donnant la première priorité à sa mission d'enseignement et de recherche, dans le cadre d'une politique générale d'éducation permanente. Dans le respect de ces orientations fondamentales, l'Université de Sherbrooke entend, au cours des prochaines années, mettre des accents particuliers sur des objectifs institutionnels qui ont fait jusqu'à présent l'objet d'un large consensus, sinon encore d'une approbation formelle par les instances supérieures. Ces objectifs visent: la réorientation de la formation et du perfectionnement des personnels de l'enseignement; l'élargissement du secteur des sciences de la santé; le renforcement du secteur des sciences humaines; la promotion d'activités spécifiques de formation et de recherche contribuant à un modèle proprement québécois de développement économique; la promotion du développement et l'intensification des services à la collectivité locale et régionale.

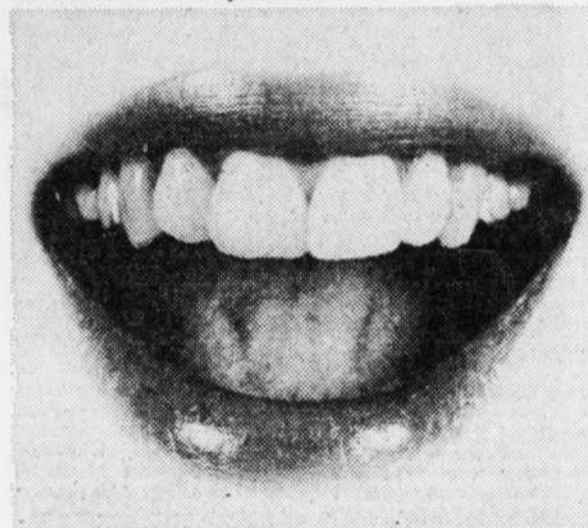
Le concours de toutes les énergies, d'abord et avant tout, et une situation financière assainie nous permettront, j'en ai l'assurance, de continuer à progresser dans le sens de ces priorités et de ces objectifs, apportant ainsi notre meilleure contribution à la construction d'un Québec à la mesure de notre espoir collectif — pendant que les diplômés d'aujourd'hui feront de même, chacun dans sa sphère respective d'action.



À l'université Laval, les professeurs ont déclenché une grève il y a un an.

Qui dit que l'argent ne fait pas le bonheur?

Sûrement pas ces heureux gagnants de prix en argent comptant. Et ce ne sont que quelques-uns des chanceux qui ont gagné des prix de \$5., \$100., \$500., ou \$1.000. au CONCOURS-BINGO DE PEPSI-COLA. Vous pourriez aussi être du nombre, puisque plus de deux millions de prix sont offerts durant ce concours. C'est presque un million de plus qu'on prévoyait. Et nous vous offrons maintenant 15 rondelles-primées, ce qui rend la participation au BINGO DE PEPSI-COLA plus intéressante que jamais. Il reste encore une foule de prix en argent comptant à gagner et le concours se termine le 19 septembre 1977.



Gisele Thibeault, Sudbury, Ontario
 Doug James, Kingston, Ontario
 Jan Deptuch, Saskatoon, Saskatchewan
 Germaine Landry, Montréal, Québec
 Robin McLennan, Barrie, Ontario
 Suzanne Bernard, Theford Mines, Québec
 Anne Ellis, Willowdale, Ontario
 Christelle Blanchette, Montréal-Nord, Qué.
 Ken Valdron, Campbellton, N.B.
 Michel Brodeur, St. Damade, Québec
 Linda Leaman, Salisbury, N.B.
 Rosemary Hagggett, Sydney Mines, N.S.
 Precille Croteau, Granby, Québec
 Allan Bohron, Hawarden, Saskatchewan
 Frank Cole, Vancouver, B.C.
 Odette Gauthier Bergeronnes, Québec
 Maurice Marchande, Trois-Rivières, Québec
 Dale M. Fraser, New Waterford, N.S.
 Raymond Lesperance, Windsor, Ontario
 Rita Corcoran, Coniston, Ontario
 Roger Dupras, Bélair, Québec
 Carole Michaud, Edmundston, N.B.
 Jean Pagé, Digby, N.S.
 Sheila Schueller Viscount, Saskatchewan
 Gerry Leclercq, Mayerthorpe, Alberta
 Donald Menard, Cornwall, Ontario
 Jocelyne Labbé, East Angus, Québec
 Nolan Ripley, Chatham, Ontario
 Robert Wilson, Moncton, N.B.
 Frank Zimmard, Squamish, B.C.
 Ronald Nagraeff, Pelly, Saskatchewan
 Louise Bell, Sherbrooke, Québec
 Brian Sim, St. Thomas, Ontario
 Frank Filia, Sarnia, Ontario
 George Belliveau, Scoudouc, N.B.
 Cathy Palichuk, Pine River, Manitoba
 John Wall, Cornwall, Ontario
 Nicky LeGresley, Chatham Head, N.B.
 Daniel O'Brien, Toronto, Ontario
 Phillip MacLeod, Milton, N.S.
 Dan Heath, Scarborough, Ontario

Isabel Murphy, Long Sault, Ontario
 Jecn Rock Lebel, Trois-Pistoles, Québec
 Peter Bertacco, Bums Lake, B.C.
 Hazel Swire, Sault Ste Marie, Ontario
 Mario Fournel, Cadillac, Québec
 Achwena MacDonald, New Waterford, N.S.
 Tony Steiner, Camrose, Alberta
 Thomas Dodman, Kelowna, B.C.
 Micheline Rodrigue, Ancienne Lorette, Qué.
 Lorna McNally, Belleville, Ontario
 Leslie Strutt, Winterburn, Alberta
 Sonia Tait, Codette, Saskatchewan
 Anton Dyck, Winkler, Manitoba
 Charles Burke, Simcoe, Ontario
 Monique Méthot, Vanier, Québec
 Eveline Minier Port-Alfred, Québec
 Stella Goodwin, Amherst, N.S.
 Raymonde Dagenais, Laval, Québec
 Eric Demeules, Pte. Lebel, Québec
 Debbie Hart, Mabout, N.S.
 Karl Walker, Brandon, Manitoba
 Margaret Atamanuk, Welland, Ontario
 Dan Clancy, Hastings, Ontario
 Donald Carlson, Sturgis, Saskatchewan
 Linda Bahr, Edmonton, Alberta
 Martin Mackey, Manmet, Ontario
 Robert Elliott, Cambridge, Ontario
 Cynthia Poborsa, Fort McMurray, Alberta
 Béatrice Lanoix, Byrson, Québec
 Kimberlee Savoie, Campbellton, N.B.
 Jason Stehr, Innisfail, Alberta
 Fee Leong, Clearbrook, B.C.
 Patty May, Prince George, B.C.
 Kathryn Vriesacker, Woodside, Ontario
 Kenneth Wasyluk, Flin Flon, Manitoba
 Donna Young, Toronto, Ontario
 Walter Mann, Tide Head, N.B.
 Dawn Kelley, Windsor, N.S.
 Turcotte Bertrand, Theford Mines, Québec
 Jean Robertson, Oshawa, Ontario
 Richard Bouffard, Toronto, Ontario
 Jacques Bédard, Messines, Québec
 Lise Forget, South Durham, Québec
 Calvin Sargent, Botha, Alberta
 Edna Horsleben, Vancouver, B.C.
 Shelley Jarvis, Calgary, Alberta
 Gérard Garipey, Drummondville, Québec
 Nancy Leflar Roblin, Manitoba
 Ginger Wilkinson, Saskatoon, Saskatchewan
 Barry Oram, Coronation, Alberta
 Linda Fischer, Kitchener, Ontario
 Victor Haddad, Ottawa, Ontario
 Dominique Desbiens, Charlevoix, Québec
 Pierre Houle, Longueuil, Québec
 Neil Pasqua, Regina, Saskatchewan
 Rod Campbell, Teulon, Manitoba
 Daniel Moreau, Kingston, Ontario
 Sharon Sorchiniski, Nanaimo, B.C.
 Sadra Aasen, Creston, B.C.
 Anna Joy, Port Union, Newfoundland
 Louis Godin, Montréal, Québec
 Jeanette Chester, Hudson Bay, Saskatchewan
 Susan Gauthier, Chelmsford, Ontario
 Wesley Whitmore, Apsley, Ontario
 James Hurley, St. John's, Newfoundland
 Peggy Gordon, Cobourg, Ontario
 Roger Coulombe, Campbellton, N.B.
 Jamie Carr, Scarborough, Ontario
 Catherine Crispo, Antigonish, N.S.
 Errol Bloom, St. Laurent, Québec
 Cécile Harnois, St. Hyacinthe, Québec
 Dorothy Doumoulin, Hamilton, Ontario

Pierre Cloutier, Shawinigan, Québec
 Charles Richard, Cocagne, N.B.
 Joanne Harvey, Guelph, Ontario
 Lawrence Koowenhoven, Vancouver, B.C.
 Chris Aasen, Red Deer, Alberta
 Joy Slaney, Burin, Newfoundland
 Elaine Ward, Moncton, N.B.
 Roméo Leduc, Val Caron, Ontario
 Martine Laroche, Sherbrooke, Québec
 Larry McGugan, Port McNicoll, Ontario
 Bradley Quick, Kamloops, B.C.
 Donald Morton, Whelan, Saskatchewan
 Wayne Sandison, Winnipeg, Manitoba
 Valerie Enns, Purple Springs, Alberta
 Denise Sauve, Blainville, Québec
 Herby Burns, Saskatoon, Saskatchewan
 Mario Marcotte, Anjou, Québec
 Michael King, Wingham, Ontario
 Sandi Elwes, Delaware, Ontario
 Sylvia Sereda, Wakaw, Saskatchewan
 Peter Krawchuk, Calgary, Alberta
 Charlie Truckle, Toronto, Ontario
 Dan Jung, Duncan, B.C.
 Galvin Goldthorpe, Stettler, Alberta
 Marlene Melitzer, Elmira, Ontario
 Martin Cardinal, St. Hilaire, Québec
 Maurice Julien, L'Islet, Québec
 Bernard Dupont, Black Lake, Québec
 Rodrigue Robinson, St. Jacques, N.B.
 Lloyd McLeod, Montréal, Québec
 Bernard Lachance, Ottawa, Ontario
 Simon Larocque, Pigeon Hill, N.B.
 Rod Gervais, Pembroke, Ontario
 Aimé Aubé, St. Léonard, Québec
 Anita Myre, Verdun, Québec
 Diane Soucy, Village Clair, N.B.
 Kevin Hunter, Amherst, N.S.
 Agnes Dunn, Newcastle, N.B.
 Vincent Lajoie, Belle River, Ontario
 Jocelyne Coursol, Ste-Sophie, Québec
 John Craik, New Liskeard, Ontario
 Ann Mallory, Sharon, Ontario
 Thérèse Laperie, St. Hyacinthe, Québec
 Carol Boudreau, Dalhousie, N.B.
 Carl MacMaster, Oxford, N.S.
 Dubé Mario, St. Germain, Québec
 Wes Pidskalny, Saskatoon, Saskatchewan
 Cheryl Kraner, Burnaby, B.C.
 Kenneth Hawryluk, Mundare, Alberta
 Alain Barriault, Longueuil, Québec
 Brenda Tremblay, Bathurst, N.B.
 Monique Soucy, Rivière-du-Loup, Québec
 Don Garand, Meadow Lake, Saskatchewan
 Carole Croteau, Sherwood Park, Alberta
 Therese St. Amand, Grand Falls, N.B.
 Ricky Cyr, Pictou, N.S.
 Marion Lemirante, Chalk River, Ontario
 Sylvie Bouduas, Montréal, Québec
 Hans Rucks, Regina, Saskatchewan
 Janice Miller, Surrey, B.C.
 Leah Gore, Fort MacLeod, Alberta
 Don Lajoie, Saint-Basile, N.B.
 Aline Beausoleil, Wolf Lake, Québec
 Elaine Holmes, Fredericton, N.B.
 Suzanne LeBlanc, Hull, Québec
 Donald Emisch, Tramping Lake, Sask.
 Gloria Fugina, London, Ontario
 Val Duck, Teeswater, Ontario
 Aurore Levesque, St. Joseph, N.B.
 Stephen Haughn, Pleasantville, N.S.
 Wayne Robson, New Glasgow, N.S.
 Sylvia Kresewitsch, Islington, Ontario

Erda Dillinger, LaSalle, Québec
 Doug Sortees, Saskatoon, Saskatchewan
 Maurice Bouchard, Comté Saguenay, Qué.
 Terry Hawkins, Fredericton, N.B.
 Rolly Gosselin, Hamilton, Ontario
 Rhéa Gaudreau, Hull, Québec
 Dianne Martin, Rivière Verte, N.B.
 Suzanne Provençal, Anjou, Québec
 Anne Hagggett, Sydney Mines, N.S.
 Lucille Blouin, Vanier, Québec
 Tommy Lewis, Montréal, Québec
 Edouard Van Acker, Napierville, Québec
 Gita Kapahi, Vancouver, B.C.
 Peggy Lackenbauer, Kitchener, Ontario
 Perry Lowdell, Surrey, B.C.
 Hazel Hardy, Sherbrooke, Québec
 Linda Lind, Grande Prairie, Alberta
 Janet Grocutt, Sparwood, B.C.
 Debbie Donald, London, Ontario
 Brian Ruffo, Etobicoke, Ontario
 Marg Berridge, Unionville, Ontario
 Beverly Myers, Windsor, Ontario
 Valerie Coggan, Greenwood, B.C.
 Thomas Dodman, Kelowna, B.C.
 Alain Champagne, Montréal, Québec
 Derrick Wylie, Verdun, Québec
 Karen Gardner, Leslieville, Alberta
 Sylvie Gosselin, Montréal, Québec
 Marsha Bede, Abbotsford, B.C.
 Peter Gresbrecht, Langley, B.C.
 Deanna Palubiskie, Barry's Bay, Ontario
 Donna Scott, Camalachie, Ontario
 Ron Crockford, Winnipeg, Manitoba
 Linda Fischer, Kitchener, Ontario
 Carole Lachapelle, Williams Lake, B.C.
 Gino Lévesque, Sept-Îles, Québec
 Marc Houle, Drummondville, Québec
 Joanne MacLellan, North Sydney, N.S.
 Terry Wilson, Moncton, N.B.
 Marie Anne Babinéau, Shediac Bridge, N.B.
 Walter McLeod, Hants Co., N.S.
 Wilfred Marsh, St. John's, Newfoundland
 Nicole Daigneault, St. Pierre De Sorel, Qué.
 Denise Ratelle, Lasalle, Québec
 Huguette Duguay, Petite Lameque, N.B.
 Hélène Moisan, Québec, Québec
 André Chassé, Témiscouata, Québec
 Brenda Arsenault, Campbellton, N.B.
 Jean Louis Bossé, Edmundston, N.B.
 Andy Fourtounas, Toronto, Ontario
 Barbara Fay McCue, Cornwall, Ontario
 Bill Peckham, St. John's, Newfoundland
 Robert Ellis, Newcastle, N.B.
 Carol Benedict, Windsor, Hants Co., N.S.
 Tom Helmkay, London, Ontario
 Brian Schultz, Kitchener, Ontario
 Thérèse Dolan, Montréal-Nord, Québec
 Line Gravel, Comté Gatineau, Québec
 John Lavinger, Kelowna, B.C.
 Brian Toth, Calgary, Alberta
 Martin Larivière, St. Honoré, Québec
 Marc Provost, Montréal, Québec
 Charlotte Popoff, Ascrot, B.C.
 Cathy Post, Calgary, Alberta
 Leonard Deyholos, Grandview, Manitoba
 Murray Carlesenius, Delisle, Saskatchewan
 Gary Chan, Maple Ridge, B.C.
 Marilyn Barrow, New Hamburg, Ontario
 Timothy Moffatt, Brockville, Ontario
 Mario Chase, Kirkland Lake, Ontario
 Morris Rennett, Bishopton, Québec
 John Spencer, Charlottetown, P.E.I.

UTILISEZ CES QUINZE RONDELLES POUR COMMENCER À REMPLIR VOS CARTES DU BINGO DE PEPSI-COLA.



Plus de deux millions de prix sont offerts durant ce concours.
 C'est presque un million de plus que prévu.

VOUS POURRIEZ GAGNER \$25.000!

Pour participer au Concours-tirage de \$25.000. du Bingo de Pepsi-Cola, faites parvenir 10 rondelles du Bingo de Pepsi-Cola avec votre nom et adresse à: Concours-tirage du Bingo de Pepsi-Cola, Boîte postale 2100, Toronto, Ontario M5H 1H1.

VOUS POURRIEZ GAGNER 25¢, 50¢ ou \$1.00!

Recherchez simplement les rondelles indiquant 25¢, 50¢ ou \$1.00 sous les capsules de Pepsi-Cola spécialement marquées "Bingo". Si vous en trouvez une, remplissez la

formule de participation en répondant correctement à la question-épreuve et remettez-la, avec la rondelle appropriée, à votre marchand Pepsi-Cola.

VOUS POURRIEZ GAGNER \$5., \$100., \$500. OU \$1.000!

Collectionnez les rondelles numérotées du Bingo de Pepsi-Cola sous les capsules spécialement marquées "Bingo". Appareillez les numéros des rondelles avec ceux inscrits sur l'une des quatre cartes officielles du Bingo de Pepsi-Cola que vous voyez ci-dessous. Et n'oubliez pas les 15 rondelles-primées ci-incluses. Lorsque vous aurez réuni les

rondelles suffisantes pour gagner, apposez vos initiales à l'endos de chacune d'elles, remplissez la formule de participation en répondant correctement à la question-épreuve et postez-la par courrier recommandé, en compagnie des rondelles, à l'adresse suivante: Concours-Bingo de Pepsi-Cola, Boîte postale 8157, Toronto, Ontario M5W 1S8.

LE CONCOURS SE TERMINE LE 19 SEPTEMBRE 1977.

"DEMANDEZ LES DÉTAILS COMPLETS DU CONCOURS CHEZ VOTRE MARCHAND PEPSI-COLA."

FORMULE DE PARTICIPATION
 Écrivez soigneusement en lettres moulées

Nom: _____
 Adresse: _____ App.: _____
 Ville: _____ Province: _____
 Code Postal: _____ Tél.: _____
 Répondez correctement à cette question-épreuve:
 MULTIPLIER: 123.2 par 673
 SOUS-TRAIRE: 5453.72
 DIVISER PAR: 44.2
 AJOUTER: 8824.6

RÉPONSE: Indiquez (✓) le prix désiré: 25¢, 50¢ ou \$1.00 \$5.00 \$100.00 \$500.00 ou \$1.000.00

Je déclare m'être plié(e) aux exigences du concours en toute connaissance de cause, en avoir respecté les règlements et avoir répondu moi-même à la question-épreuve sans aide d'aucune sorte.

Signature: _____

BINGO

1	18	39	46	73
9	17	35	51	62
6	21	tree grats	54	70
14	29	44	55	69
5	25	43	59	66

Pour gagner \$5.00, remplissez une ligne (horizontale, verticale ou diagonale)

BINGO

9	26	35	51	70
2	29	44	46	69
1	22	tree grats	50	75
13	18	31	59	62
14	25	39	54	66

CARTE #2 Pour gagner \$100.00, remplissez la carte en entier

BINGO

10	21	40	58	70
1	18	39	46	65
13	26	tree grats	59	62
5	25	44	51	69
9	29	35	50	75

CARTE #3 Pour gagner \$500.00, remplissez la carte en entier

BINGO

5	21	35	54	62
14	22	31	50	66
9	18	tree grats	51	69
1	26	40	59	61
10	29	44	58	75

CARTE #4 Pour gagner \$1.000.00, remplissez la carte en entier



"Pepsi" et "Pepsi-Cola" sont des marques déposées de PepsiCo, Inc.

faits divers

Blâmée pour le renvoi d'un employé la ville de Sainte-Foy va en appel

La ville de Sainte-Foy s'est adressée à la cour supérieure pour tenter de faire casser une sentence arbitrale lui faisant supporter le blâme presque entier de ce qu'un col bleu contraint de rentrer au travail, un jour de congé, ait été impliqué dans un accident routier alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

Le 23 juillet, l'arbitre Jean Gauvin a favorisé le Syndicat des employés municipaux de Sainte-Foy en statuant que le camionneur Gaston G. a été congédié sans cause suffisante, en janvier dernier.

Gaston G. était en congé pour une période de cinq jours, le 28 décembre 1976, lorsque vers les 17h, il fut rejoint au téléphone par son contremaître. Ses services étaient immédiatement requis pour le déblaiement des rues après qu'une tempête de neige se soit abattue sur la ville. Le camionneur ré-

pondit qu'il préférerait rester chez lui, en ce lendemain de Noël, et qu'il était en train de "prendre un coup". Le contremaître insista; il lui accorda trois heures de répit pour qu'il se remette d'a-plomb. A huit heures, notre camionneur rentrait à l'ouvrage, tel que requis.

La preuve soumise à l'arbitre a révélé qu'à ce moment personne n'a remarqué quoi que ce soit d'anormal dans le comportement du camionneur. Il en fut de même pour son compagnon de route, assis avec lui dans la cabine du véhicule. Vers les neuf heures, toutefois, Le camionneur heurta légèrement un véhicule de déblaiement: on fit venir la police pour les constatations d'usage. Celle-ci nota que le camionneur était en état d'ébriété. L'ivresse devait indiquer un pourcentage d'alcool de 0.17 dans son sang.

Il fut traduit en cour municipale et condamné pour

avoir enfreint le Code criminel.

Le 28 décembre, ce père de famille, fut l'objet d'une sanction, la première en huit ans: il fut suspendu. Le 13 janvier, le comité exécutif de la ville décidait de le congédier, ce qui fut confirmé par voie de résolution, le 20 janvier.

Au terme d'une procédure de grief et d'arbitrage, il fut statué que cette mesure disciplinaire était beaucoup trop rigoureuse qu'il n'y avait pas cause de congédiement.

Représentée par Me Roger Pothier, la ville de Sainte-Foy s'est adressée, hier, au juge Georges Pelletier pour réclamer l'émission d'un bref d'évocation. La ville prétend que la Cour supérieure doit modifier la décision arbitrale pour le motif que l'arbitre a exécuté le champ de sa juridiction.

Pour le juge Pelletier, l'arbitre a probablement jugé le cas dans une optique d'équité et humanitaire. Le juge admet lui-même que le cas de ce col bleu, auquel on n'a jamais adressé le moindre reproche, est, en fait, un cas "très sympathique".

"Mais je suis juge et je suis obligé de juger les faits selon la loi", s'est-il empressé d'ajouter.

Cette cause de congédiement contient en effet, des aspects juridiques importants.

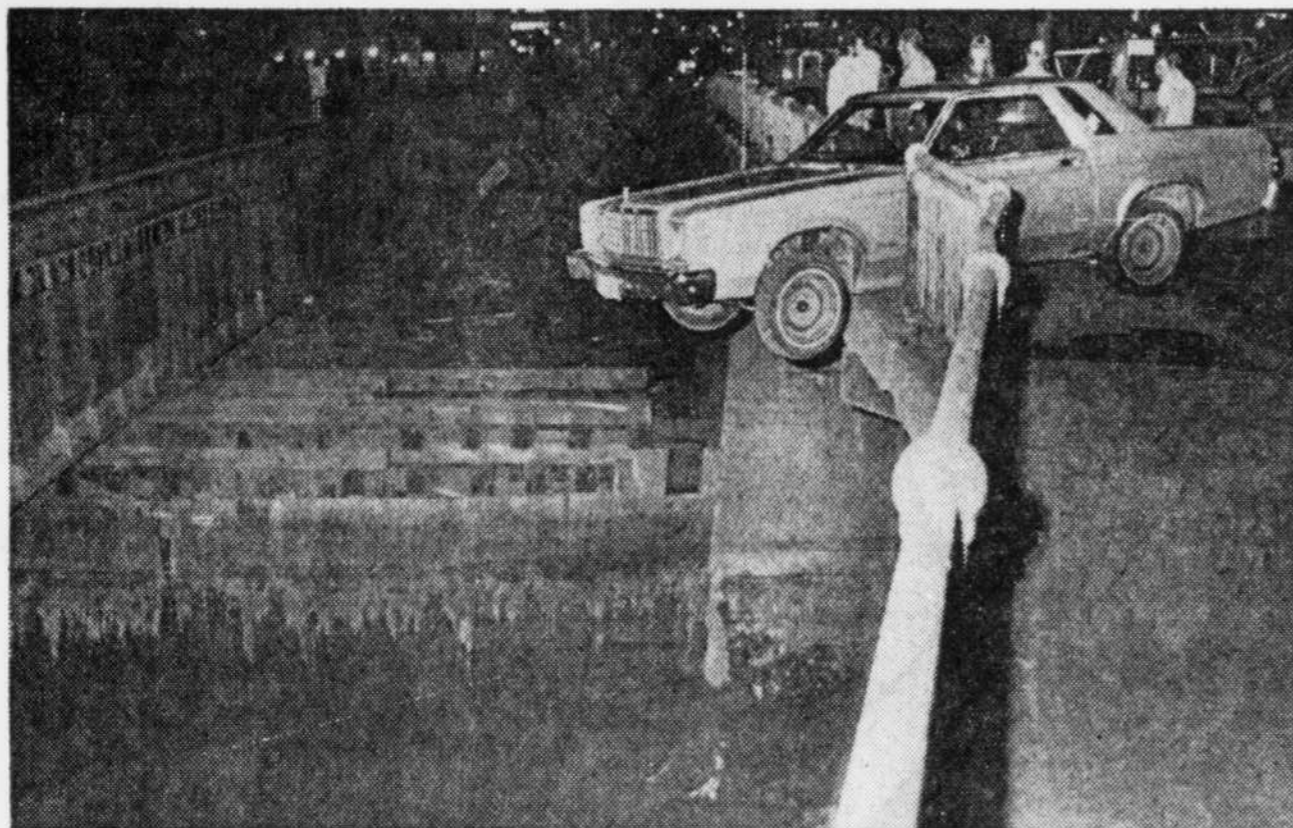
Ainsi, le procureur syndical Louis Morin a plaidé que le congédiement de Gaston G. est illégal et nul, comme l'a retenu l'arbitre, parce qu'il n'a pas été fait par la bonne personne morale, soit le conseil de ville, le 13 janvier, tel que l'exige la Loi des cités et villes.

Là se pose la question à savoir si un arbitre de grief

peut se référer à des lois autres que le Code du travail, quand il juge une cause.

Pour Me Morin, la réponse est oui, si on se réfère à la décision de la Cour suprême dans l'affaire McLoud. A son avis, un arbitre peut se référer, par exemple, aux dispositions de la loi de l'instruction publique lorsqu'il entend le grief d'un enseignant. De même, les règles de la loi des cités et villes relatives à l'embauche devraient pouvoir s'appliquer dans l'interprétation d'une convention collective, chez les employés d'une corporation municipale.

Enfin, Me Morin affirme que lorsqu'un employeur signe une convention collective, il reconnaît implicitement l'existence de toutes les lois; de ce fait, l'exercice de son droit de gréance est directement soumis à l'application de ces lois.



Le Soleil, Gilles Lafond

Quelques pieds de plus

Le couple qui occupait cette auto a failli plonger dans la rivière Saint-Charles. Les deux personnes s'en sont tirées indemnes. La jeune fille qui conduisait n'avait aucune expérience du volant, semble-t-il. Heureusement, elle roulait lentement. Le véhicule a heurté le garde-fou des approches du pont Samson, d'un côté, et il a traversé la rue pour enfoncer une section de la clôture de métal pour s'immobiliser dans cette position.

Immeuble incendié à St-Georges

Un immeuble d'habitation de 10 logements a été incendié, hier, à Saint-Georges-Ouest de Beauce. On ne déplore aucun mort ni blessé. Les dommages matériels sont estimés à \$100,000.

L'alerte a été lancée vers 15h. Dirigés par le chef M. Bureau, les pompiers ont travaillé jusqu'à 23h pour noyer tous les foyers d'incendie. Quelques-uns devaient d'ailleurs passer la nuit sur place pour parer à toute recrudescence des flammes.

La maison avait trois étages et elle appartenait à M. Henri-Paul Boutin, de Saint-Georges. Elle est restée debout, mais tout l'intérieur a été dévasté et ainsi est-elle considérée comme une perte totale. Un peu d'ameublement a pu être évacué.

L'incendie aurait pris naissance dans l'un des logements du deuxième étage, en l'absence du locataire, et une enquête a été instituée pour en établir la cause.

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Richesses Naturelles

Projet no 456 — Réparation du barrage St-Pie sur une longueur de 220 pieds et travaux connexes. Sont admises à soumissionner les entreprises qui ont leur établissement principal dans la province de Québec et ayant réquisitionné les documents de soumission en leur nom.

Cautionnement de soumission: \$4,000.

Les plans et devis, formules et documents de soumission peuvent être examinés et obtenus sur demande au: Ministère des Richesses Naturelles, Service du Génie hydraulique, Chambre 425, 1640, boul. de l'Entente, Québec, Tél.: 643-4521.

Un chèque visé au montant de \$25 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances du Gouvernement du Québec, est requis pour l'obtention de ces plans et devis.

Clôture des soumissions

le 16 septembre 1977 à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, ch. 215, 1640, boul. de l'Entente, Qué.

Le sous-ministre adjoint, Daniel Perlestein

Service Général des Achats

Projet	Description	Livraison
8291	guides de recommandations du C.P.V.Q.	Québec

Clôture de la soumission: 9 septembre 1977 à 15:00 heures

8278	60 appareils enregistreurs-transcripteurs (de bureau) 200 appareils enregistreurs (portatifs)	Montréal
8280	2 rouleaux tandem: capacité 5 à 8 tonnes	Montréal

Clôture des soumissions: 13 septembre 1977 à 15:00 heures

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement
Bureau des Appels d'Offres
150 est, boul. St-Cyrille, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8
Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Guimet

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

Construction d'un pont à la piste numéro 14 du centre de ski de Petite-Rivière St-François.

Sont seuls admis à soumissionner ceux qui sont détenteurs d'une licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$35 (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents sera faite à l'adresse suivante: Direction des Services Techniques, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Place de la Capitale, 16e étage, 150, boul. St-Cyrille est, Québec, P.Q. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec au 375, rue Verdun à Québec.

Garantie — L'entrepreneur général devra fournir avec sa soumission un chèque visé au montant de huit mille dollars (\$8,000) à l'ordre du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance, autorisée à porter caution judiciaire et acceptable par le Ministère attestant que la dite compagnie d'assurance est disposée à fournir au nom du soumissionnaire, si le contrat lui est adjugé, un cautionnement d'exécution et un cautionnement d'obligations pour gages, matériaux et services chacun de ces deux (2) cautionnements d'une valeur égale à cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission.

Les Entrepreneurs généraux devront déposer leur soumission avant le 9 septembre 1977 à 15:00 heures à: Direction des Services Techniques, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Place de la Capitale, 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec, P.Q.

Le sous-ministre
Michel Duchesneau

Projet no: 50-6-2 — Construction de la route d'accès aux îles de Boucheville, Cité de Chambly.

Sont seuls admis à soumissionner ceux qui sont détenteurs d'une licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$35 (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents sera faite aux adresses suivantes: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Place de la Capitale, 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec, Qué., ainsi qu'au: Bureau du District, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 5075, rue Fulum, Montréal, Qué. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de la Régie Métropolitaine, 4970, Place de la Savane, Montréal.

Garanties — L'entrepreneur général devra fournir avec sa soumission un chèque visé au montant de trente mille dollars (\$30,000) à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance, autorisée à porter caution judiciaire et acceptable par le Propriétaire attestant que la dite compagnie d'assurance est disposée à fournir au nom du soumissionnaire, si le contrat lui est adjugé, un cautionnement d'exécution et un cautionnement d'obligations pour gages, matériaux et services chacun de ces deux cautionnements d'une valeur égale à cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission.

Clôture des soumissions: Les Entrepreneurs généraux devront déposer leur soumission avant le 16 septembre 1977, à 15:00 heures à:

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Direction des Services Techniques
Place de la Capitale, 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec, P.Q.

Le sous-ministre
Michel Duchesneau

Ministère des Transports

Projet: 397-0917-7 — Terrassement, structure de chaussée, revêtement souple, élargissement d'un pont, aqueduc et égout sanitaire, sur la route 138, dans les municipalités de Raqueton paroisse et Chute-aux-Outardes, comté de Saguenay. Longueur du projet: 4.86 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$100 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$230,000 ou chèque certifié: \$115,000.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, Place Haute-Ville, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à l'adresse suivante: 255 est, boul. St-Cyrille, Québec, P.Q., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures, le mardi 27 septembre 1977

Hugues Morrissette, géographe
Sous-ministre par intérim.

Projet: 665-0904-7 — Réfection des approches de viaduc sur l'autoroute 540 dans la municipalité de Vaudreuil ville, comté de Vaudreuil-Soulanges.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$35 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$19,000 ou chèque certifié: \$9,500.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à l'adresse suivante: 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures, le mercredi 14 septembre 1977

Hugues Morrissette, géographe
Sous-ministre par intérim

Projet: 669-2502-7 — Réparation de la dalle du pont Mgr-Langlois au-dessus du fleuve St-Laurent sur la route 201 dans la municipalité de Côteau-du-Lac, comté de Vaudreuil-Soulanges.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$9,000 ou chèque certifié: \$4,750.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à l'adresse suivante: 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures, le mercredi 14 septembre 1977

Hugues Morrissette, géographe
Sous-ministre par intérim

Projet: 328-1913-7 — Scellement de fissures sur l'autoroute 20 (voie nord et sud) dans diverses municipalités, comté de Lotbinière.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$15 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

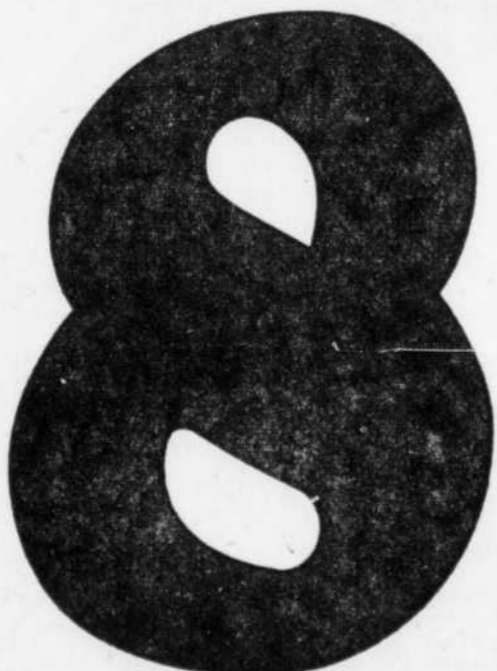
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$3,500, ou chèque certifié: \$1,750.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q., H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à l'adresse suivante: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures, le mardi 13 septembre 1977

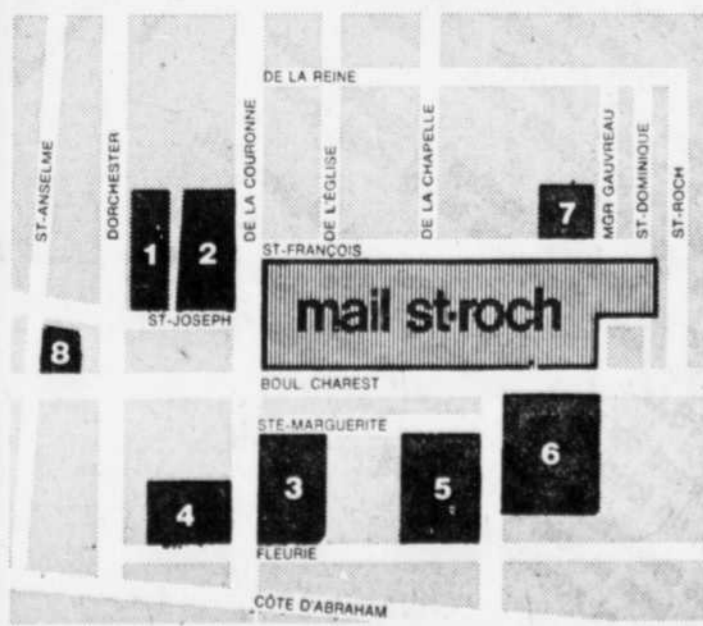
Hugues Morrissette, géographe
Sous-ministre par intérim



stationnements

stationner c'est facile et vite fait au mail st-roch

DEUX HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT, AVEC TOUT ACHAT MINIMUM



- 1 - STATIONNEMENT TERRAIN, HÔTEL ST-ROCH
- 2 - STATIONNEMENT PLACE JACQUES-CARTIER
- 3 - STATIONNEMENT DU SYNDICAT DE QUÉBEC
- 4 - STATIONNEMENT STE-HÉLÈNE
- 5 - STATIONNEMENT PAQUET-LALIBERTÉ
- 6 - STATIONNEMENT POLLACK
- 7 - STATIONNEMENT ASSH
- 8 - STATIONNEMENT DU BOULEVARD CHAREST



mail st-roch
AU MAIL ST-ROCH C'EST VITE FAIT

Kidnappé

OTTAWA (PC) — Selon le quotidien The Ottawa Journal, un ressortissant canadien a été kidnappé à la fin de juillet, au Portugal, et ses ravisseurs réclament \$500.000 pour sa mise en liberté.

Ni le ministère des Affaires extérieures ni les autorités portugaises n'ont voulu rendre public le nom de la victime de crainte que la publicité entourant l'affaire pousse les ravisseurs à tuer leur victime.

Selon The Ottawa Journal, la police portugaise n'a pas encore réussi à élucider l'affaire. Quant au ministère des Affaires extérieures, il a fait savoir qu'il demeurait en contact étroit avec la famille de la victime ainsi qu'avec les autorités portugaises.

CORPORATION MUNICIPALE DE STE-BRIGITTE-DE-LAVAL, COMTE DE MONTMORENCY 'APPEL D'OFFRES'

La Municipalité de Ste-Brigitte-de-Laval recevra des soumissions cachetées et adressées au secrétaire-trésorier de la Municipalité de Ste-Brigitte-de-Laval, 357 av. Ste-Brigitte, Laval, Cte Montmorency jusqu'à 5 heures p.m. le 6 septembre 1977.

L'enveloppe devra porter la mention "Soumission pour la cueillette des vidanges".

Tous les documents et informations supplémentaires seront disponibles à l'Hôtel de Ville durant les heures d'affaires.

Les soumissions seront ouvertes lors d'une séance régulière du conseil qui aura lieu le 6 septembre 1977, à 8h P.M.

La corporation municipale ne s'engage pas à accepter la plus basse ni l'une quelconque des soumissions.

Jacques Vallée, sec.-trés.
C.M. Laval,
Tél.: 825-2515



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les membres du Conseil de la Communauté urbaine de Québec, à une assemblée régulière tenue le 22 août 1977, à l'Hôtel de Ville de Québec, ont adopté le règlement # 82 amendant le règlement # 70 de la Communauté urbaine de Québec et décrétant un emprunt obligataire au nom de la Communauté, mais avec certaines de ses municipalités composantes, au montant de \$15.000.000, canadiens, sur le marché des eurodollars canadiens.

Ce règlement a reçu l'approbation de l'Honorable Ministre des Affaires municipales du Québec et de la Commission municipale du Québec en date du 24 août 1977.

Il peut être pris communication de ce règlement au bureau du secrétaire de la Communauté, Me Yvan Dallaire, 930, Chemin Ste-Foy, suite 710, Québec. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

YVAN DALLAIRE, avocat
secrétaire de la CUQ

CONSTRUCTION DE DEFENSE (1951) LIMITEE

Projet: Installer systèmes électriques, dans bâtiments variés Logements Familiaux, Valcartier (Québec).

Dossier: VR 710 10

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi, (heure avancée de l'est), le mercredi 21 septembre 1977, des soumissions sous pli cacheté, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans et devis et les formulaires de soumission seront exposés aux Bureaux de l'Association des Constructeurs à Québec, Trois-Rivières, Montréal, Arvida ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.

Seuls les entrepreneurs principaux pourront se procurer le dossier de soumission en adressant leur demande à notre Service des Plans à l'adresse ci-dessous. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de \$25 payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie au montant indiqué au dossier devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mullock, secrétaire,
6e étage, Edifice Kenson,
225, rue Metcalfe,
Ottawa (Ontario)
K1A 0K3

AVIS PUBLIC

Monsieur FREDDY SETO, homme d'affaires, demeurant au numéro civique 863 du boulevard Pie XII, appartement numéro 1, à Sainte-Foy, Province de Québec.

Et

Dame SEE YEE WONG SETO, éducatrice, demeurant au numéro civique 863 du boulevard Pie XII, appartement numéro 1, à Sainte-Foy, province de Québec.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

AVIS est par les présentes donné que monsieur Freddy Seto et son épouse, Dame See Yee Wong, ci-haut identifiés, actuellement mariés sous le régime de la communauté légale de biens maintenant appelée "communauté de meubles et acquêts" ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel que précisé dans un acte reçu par le notaire Eméa Charest, 2815, boulevard Laurier, Suite R.18, Sainte-Foy, le 23 août 1977.

Une requête en homologation dudit acte de modification sera présentée devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Québec, Palais de Justice, Québec, le neuf (9) septembre mil neuf cent soixante-dixsept (1977) à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que cette requête pourra être entendue.

Sainte-Foy, le 24 août 1977.
EMEA CHAREST, notaire
Procureur

norman



un produit entièrement canadien



TOUJOURS PRETES,

jamais elles ne déclinent une invitation, même de dernière minute, sous un prétexte vestimentaire; pour ces occasions diverses d'une vie en mouvement, elles changent le pull pour la blouse, le pantalon pour la jupe; c'est le secret facile des femmes qui optent pour les coordonnés Paris Star.

- a. Une tenue de ville: jupe droite à plis fermés sur les hanches s'ouvrant pour une démarche facile, \$28.00. Le veston droit aux poches de bandes sur petite patte à l'avant, col ouvert, un imprimé de motifs géométriques, vert/bleu ou brun/beige, \$20.00.
- b. Pour les promenades souples col boule en grosses mailles bouclées sur des raies verticales, bleu/noir ou brun/vert élastique au dos \$28.00. Aussi disponible le col roulé (non ilustré), \$18.00.
- c. Gillet doucement bouclé, encolure V, rayures blanches, \$20.00. Tous ces articles sont disponibles dans les teintés de vert, brun et noir, confectionnés à base de laine et polyester, et acrylique/polyester.
- d. Charmant col roulé tout acrylique rayé, légèrement côtelé, un fond couleur crème, \$18.00.

dites: portez à mon compte!

• mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon •



Dix-sept blessés

L'explosion d'une batterie de fours à coke, à l'aciérie de la société SYSCO a fait 17 blessés, hier, à Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Les sept plus gravement atteints ont été transportés par avion dans un hôpital de Halifax, alors que neuf autres ont été traités dans les hôpitaux locaux; le dernier a obtenu son congé de l'hôpital après avoir reçu les premiers soins. Une enquête doit s'ouvrir dès aujourd'hui.

Jeune homme arrêté à la suite du vol de bijoux estimés à \$2,000

Un jeune homme bien connu de la police est détenu à Sainte-Foy. Il aurait participé à un vol de bijoux estimés à \$2,000.

ge, précise la police. En fin de soirée, le butin n'avait pas été récupéré.

Les deux voleurs ont filé à travers la foule. Des témoins ont pu en fournir une bonne description, ce qui a permis d'en rejoindre un alors qu'il se trouvait encore dans le centre commercial.

peuts qui seraient impliqués dans plusieurs cambriolages sur la Rive-Sud. Du butin a été récupéré et l'enquête se poursuit.

Un second individu a participé au vol qui a eu lieu à la bijouterie Tourne-Sol, au centre commercial Laurier, vers 19h30. Son arrestation ne saurait tarder.

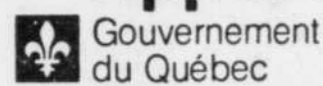
Les deux voleurs ont filé à travers la foule. Des témoins ont pu en fournir une bonne description, ce qui a permis d'en rejoindre un alors qu'il se trouvait encore dans le centre commercial.

D'autre part, un gaillard de six pieds a tenté de dévaliser vers 16h30, hier, le bureau de poste situé dans le magasin Paquet, sur le boulevard Charest. Bien vêtu et portant

barbiche, l'individu écorchait le français. Il a pointé son revolver sur la préposée et il a dit: "Donne l'argent, fais ça vite, ça presse".

La Sûreté du Québec à Charny fait également savoir qu'elle détient quelques sus-

Appel d'offres



Gouvernement du Québec

Service Général des Achats
Disposition des surplus — S.P. 434 (5889)

Sous réserve de vente ou retrait préalable, le Service Général des Achats demande des soumissions pour la vente "tel quel et sur place" de:
40 unités - bandes magnétiques I.B.M. - modèle: 3420
6 contrôleurs - bandes magnétiques I.B.M. - modèle: 3803
Ces équipements sont présentement en opération à Québec et à Montréal.
Clôture de la soumission: 15.00 heures - 6 septembre 1977.

Le Service Général des Achats ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.
Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:
Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Bureau des Appels d'Offres, 150 est, boul. St-Cyrille, 4e étage, Québec, Qué. Tél.: (418) 643-5438
Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.
Le Directeur Général
Gaston Guimet.

COURS DU SOIR
2 ou 3 soirs par semaine

COURS COMMERCIAL REGULIER
et
CULTURE PERSONNELLE
Niveau secondaire

Acceptons garçons et filles
Cours spéciaux aux adultes

Spécialité:
CONVERSATION ANGLAISE

Aussi
COURS DU JOUR
Permis No 609515

ECOLE BLUTEAU
475, de la Canadière
Tél.: 524-3215

Certificat du Ministère de l'Éducation
Essai de 15 jours gratuits
Bureau: 09 h a.m. à 8.30 p.m.

MIAMI BEACH
1 OU 2 SEMAINES - A COMPTER DE \$259 PAR PERSONNE

- Départ par Jet Nordair le samedi, de jour
- Transferts à Miami
- Chambres luxueuses au Hawaiian Isle
- 7 déjeuners continentaux
- 7 dîners complets
- Cocktail à l'arrivée
- Bouteille de champagne et biscuits secs
- Chaises et sac de plage
- Tennis gratuit au motel

JUSQU'AU 15 DECEMBRE 1977
VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

fairway
tours canada limited

Concours des Écaillers
"festival de l'huître"

31 Août
Vous pouvez vous procurer les laissez-passer au comptoir de réception de l'Auberge des Gouverneurs, Place Hauteville. Ainsi qu'à la station de radio CKCV.

CKCV 1280
ALBERGUE DES GOUVERNEURS
690 boul. Saint-Cyrille Ouest, Québec.

EXPO QUEBEC
25 AOÛT - 5 SEPT.

Encore plus de jeux mécaniques!

Le plus beau parc d'amusements de l'est du Canada!
Plus de jeux qu'au Parc Belmont!
Plus qu'à la Ronde!
Plus de 70 jeux mécaniques en tout!
ZIPPER, COBRA, HIMALAYA, AUTOS TAMPONNEUSES, TWISTER, CYCLONE, TURBO, TÉLÉPHÉRIQUE, SIZZLER, GRANDE ROUE... et des dizaines d'autres carrousels, manèges et jeux plus fous et plus enlevants!

1 billet 20c
10 billets \$1.75
30 billets \$4.50

Pour plus de plaisir, achetez vos billets en livrets économiques

C'EST LE TEMPS DE LA FÊTE, VENEZ BIEN DES FOIS!

EXPO QUEBEC
25 AOÛT - 5 SEPT.

LE SOLEIL
offre à ses lecteurs
500 LIVRETS DE COUPONS GRATUITS
POUR TOUS LES AMUSEMENTS DU CARROUSEL D'EXPO QUEBEC

Encore cette année, le droit d'entrée des manèges d'Expo-Québec se paiera en coupons plutôt qu'en argent. Manèges pour ENFANTS 2 coupons — Manèges pour ADULTES: 3, 4, ou 5 coupons.

LE SOLEIL
vous offre 500 de ces livrets de 30 coupons d'une valeur de \$4.50 chacun.

LE SOLEIL
DIVISION DE LA PROMOTION
390 EST, ST-VALLIER G1K 7J6

Je désire participer au tirage des livrets-coupons

Nom

Adresse

Téléphone

Les noms gagnants seront choisis au hasard parmi les coupons reçus.
(Retournez ce coupon avant le 29 août) Détachez

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER...
En remplissant le coupon de participation, ci-contre. Et si votre nom est pigé, vous recevrez un livret de 30 coupons valides pour tous les manèges de l'Expo.

C'EST LE TEMPS DE LA FÊTE, VENEZ BIEN DES FOIS!

Les employés de la ville de Sainte-Foy invités à participer

La traditionnelle boîte à suggestions pourrait bien devenir une tirelire pour les employés de la ville de Sainte-Foy. Celle-ci vient en effet de créer un programme de primes à l'initiative qui vise à "encourager la participation de tous ses employés à la bonne gestion des affaires de la municipalité".

Une nouveauté québécoise, ce programme s'accompagne de rétributions généreuses qui viendront récompenser les employés municipaux à l'imagination fertile. C'est ainsi que, lorsqu'une recommandation aura permis à la ville de faire des économies quantifiables, l'auteur de ladite suggestion pourra recevoir jusqu'à \$1,000 en prime!

Quant aux suggestions qui se traduiront, non par des économies mais par une amélioration des services rendus à la population de Sainte-Foy, ils pourront mériter à leur proposer une récompense pouvant atteindre \$200.

Mais ne sera pas récompensé qui veut. Un comité d'étude des suggestions a déjà été formé. Il se compose d'un conseiller municipal, M. Charles-E. Matte, de trois représentants de l'administration, MM. Jacques Cloutier, Pierre Chabot et Florent Fortier ainsi que d'un délégué syndical. Ce comité sera chargé d'évaluer les recommandations exprimées par les employés et d'en suggé-

rer l'application sur le territoire municipal.

Fruit d'un travail de deux ans, ce programme a été conçu par le directeur du personnel de la ville de Sainte-Foy, M. Pierre-André Thomas, et il a reçu l'appui des 4 syndicats d'employés civils de l'endroit.

C'est ainsi que le président de l'Association des employés de direction, M. Gabriel Belanger, y voit "un effort de la ville pour combler certaines lacunes administratives et pour améliorer l'efficacité de ses services aux citoyens".

Pour sa part, M. Jacques Dion, du Syndicat des services extérieurs, "voit le programme d'un bon oeil" d'autant plus que le maire Bernardin Morin l'a assuré que toute suggestion dictée par l'envie ou par l'ambition démesurée sera rejetée par le comité d'évaluation. M. Dion déplore par ailleurs qu'au sein de ce comité, un seul membre sur cinq soit invité à représenter les organisations syndicales.

Quant à M. Marc-André Suard, du Syndicat des fonctionnaires, il se dit satisfait du programme, espérant que tout fonctionne sans anicroche. "On souhaite, dit-il, que des gens ne s'en servent pas pour essayer de passer par-dessus la tête de leur voisin".

Encore tout neuf — il est devenu réalité lundi — le programme d'initiative municipale de Sainte-Foy a déjà généré quelques suggestions. Dès lundi dernier, trois demandes en bonne et due forme attendaient en effet l'imprimatur du comité au service du personnel!

Ca clique à la CTCUQ

Le public de la région métropolitaine de Québec a répondu favorablement et en nombre à l'initiative de la CTCUQ qui a décidé d'émettre une carte d'abonnement mensuel ou bi-mensuel pour les usagers des autobus, au prix respectif de \$16 et de \$9. Ces cartes seront valables à partir du 1er octobre.

Les usagers ont commencé, hier, à retirer leur carte d'abonnement et la laissez-passer qui l'accompagne portant le sigle de la CTCUQ, la photo et la signature de l'abonné, dans les trois kiosques de la Commission ouverts dans le Mail Saint-Roch, à Place Laurier et Place Québec, et pour dix jours, à Expo-Québec.

Les photos des usagers sont prises dans les kiosques, jusqu'au 5 septembre.



Mise au jour de vestiges du 18e

Des fouilles archéologiques, faites au parc de l'Artillerie, ont permis de faire d'intéressantes découvertes: les vestiges du système de défense de Québec au 18e siècle, fortifications qui avaient été conçues et réalisées par l'ingénieur du roy, Chaussegros de Léry.

Entreprises au début de l'été, les fouilles se termineront à la mi-septembre.

La découverte des anciennes fortifications de Québec est extrêmement importante parce qu'elle fournit tous les éléments qui, autrefois, formaient précisément ces fortifications. Ainsi, à partir du rempart, a-t-on mis au jour le fossé, le mur du centre, l'escarpe, le chemin couvert, le parapet et le glacis.

Grâce aux documents, on s'attendait à trouver ces "trésors" mais, comme disent les archéologues, "aussi longtemps qu'on n'a pas trouvé, on ne peut être sûr"... Voilà pourquoi les résultats de ce travail ardu est-il si intéressant pour les chercheurs et pour Parc-Canada, responsable du parc de l'Artillerie. On établit aux années 1745 la date de construction de ces fortifications et leur terminaison vers 1754-1755.

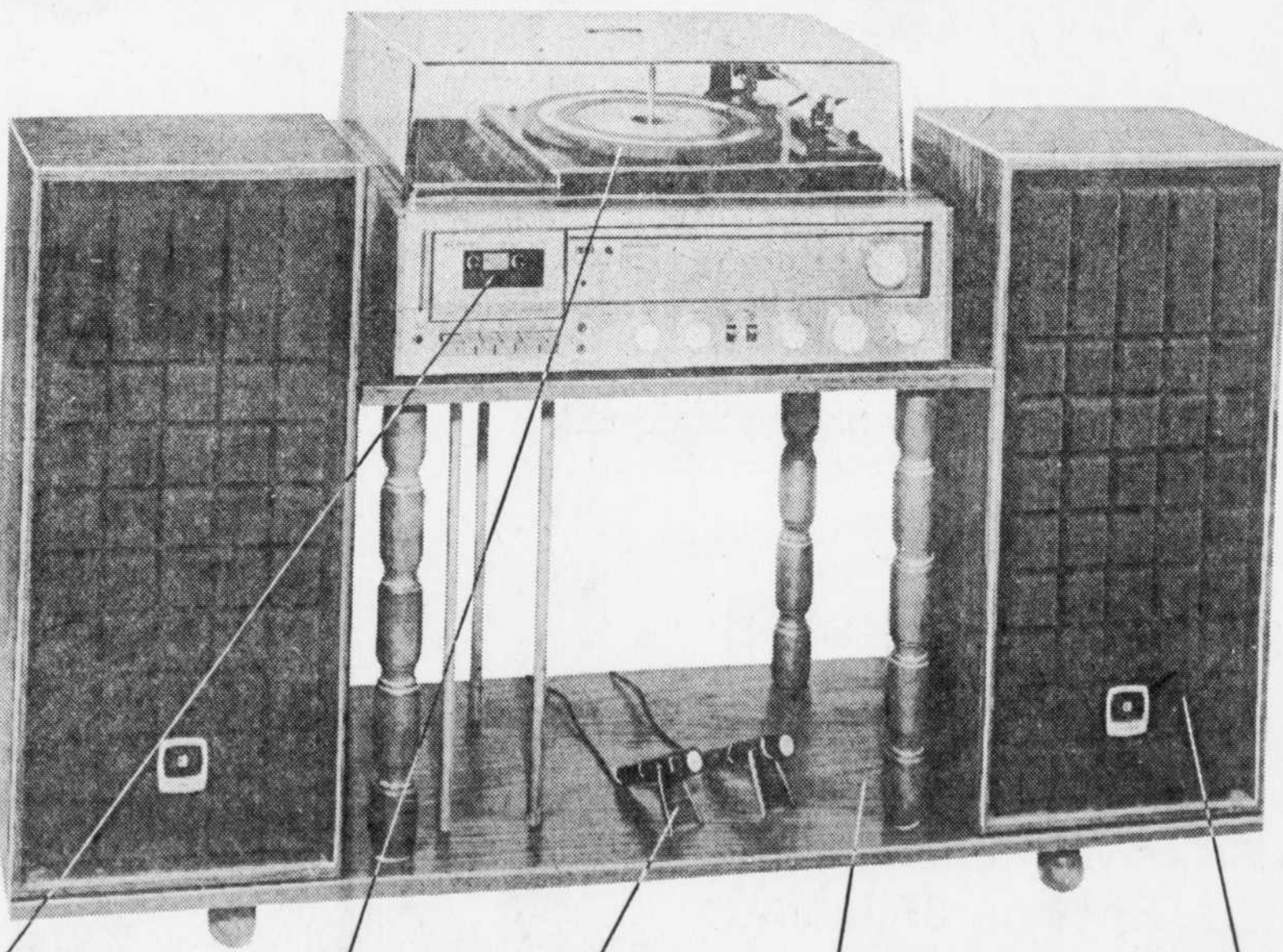


mail storch

stationnement facile



Studio d'enregistrement stéréo sur cassette de Lloyd's seulement 299⁹⁹



• Magnéphone stéréo avec insertion des cassettes à l'avant. (Cassette non comprise)

• Tourne-disques BSR professionnel avec levier de repérage, contrôle automatique du bras acoustique et pointe diamant LP/78.

• Fourni avec couvercle et deux microphones.

• Support en vinyle fini noyer, sur roulettes.

• Haut-parleurs de 8 po. à récupération des basses fréquences, à orifices. Façades en mousse acoustique. Fini similinoyer. Hauteur: 23", largeur: 12". Profondeur: 8 1/4".

- Commandes rotatives pour le volume, l'équilibre, les graves et les aigus.
- Cadran à curseurs lumineux et indicateur de syntonisation AM/FM de précision.
- Interrupteur à bascule pour filtres hautes et basses fréquences.

N'hésitez plus! Eaton vous propose la qualité Lloyd's à un prix vraiment alléchant. Voyez ses caractéristiques! Modèle Q3-8726-086. Quelques précisions supplémentaires sur le magnéphone à cassettes: compte-tours à lecture numérique, arrêt automatique, case de rangement pour cassettes, commandes à bouton-poussoir pour enregistrement, rebobinage, bobinage AV rapide, écoute, arrêt/éjection et pause.

Eaton, Place Ste-Foy. (260)

EATON

L'école préfabriquée Beau Soleil restera ouverte

C'est en raison d'un accroissement considérable de la clientèle scolaire que la commission scolaire de l'Ancienne-Lorette a décidé de conserver l'école préfabriquée Beau Soleil située dans la rue Dameron du quartier 11 de cette municipalité. Voilà ce qu'a déclaré au SOLEIL, hier, un porte-parole de la commission.

Plusieurs parents ont manifesté leur mécontentement face à la décision de la commission de maintenir encore ouverte cette école, d'autant plus que tout près de là une nouvelle

école — l'école Le Ruisseau — va ouvrir ses portes en septembre.

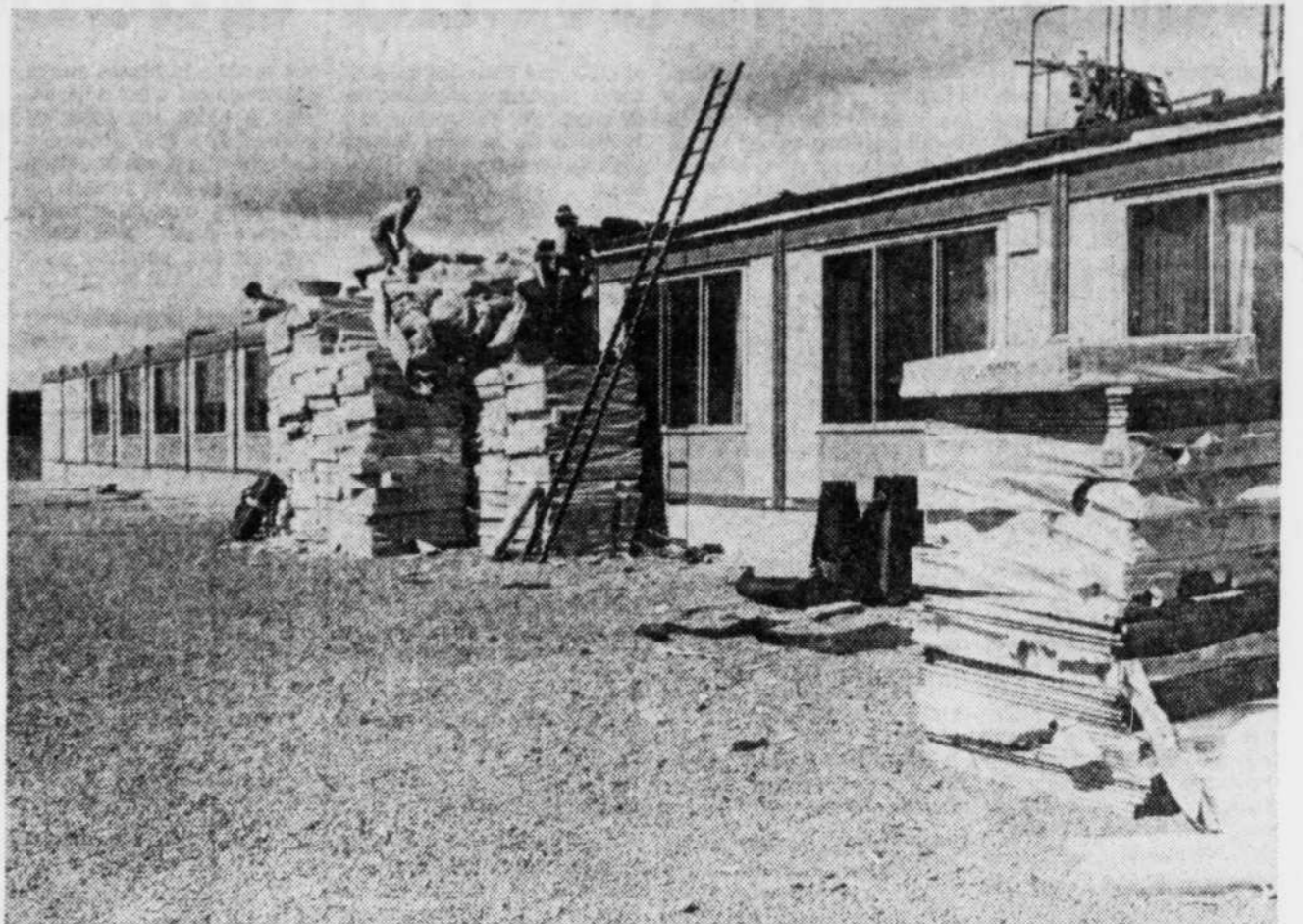
Cet édifice tout neuf a une capacité de 400 élèves. Mais, malgré ses 400 places, l'école nouvelle ne peut accueillir tous les enfants du quartier. De là la décision de la commission de conserver l'école Beau Soleil qui peut recevoir 250 jeunes.

Le porte-parole de la commission a déclaré que des critères objectifs avaient été établis afin de déterminer quels enfants iraient à l'école Le

Ruisseau et quels enfants fréquenteraient l'école Beau Soleil.

D'autre part, il semble que l'école préfabriquée sera maintenue encore longtemps, étant donné, a déclaré le porte-parole, qu'il est difficile ces temps-ci d'obtenir du ministère de l'Éducation l'autorisation de construire des écoles.

Enfin, le toit de l'école Beau Soleil, qui laissait passer l'eau, doit être réparé cette semaine. En ce qui concerne la cour, la commission doit louer un terrain tout près de l'école pour permettre aux enfants de jouer.



Le Soleil, Roland Marcoux

Construite il y a trois ans, l'école préfabriquée Beau Soleil de la commission scolaire de l'Ancienne-Lorette sera utilisée encore longtemps.

Louis-Frédette: les employés de soutien non opposés à l'injonction

Le Syndicat des employés de soutien de la commission scolaire régionale Louis-Frédette ne s'est pas opposé, hier, à ce qu'une injonction interlocutoire soit émise par la cour supérieure, pour imposer, en quelque sorte, le "statu quo" dans l'épreuve de force qui oppose actuellement les syndiqués à la partie patronale.

La partie syndicale n'a toutefois pas pour autant renoncé à ses droits, droits qu'elle entend exercer lorsque le présent litige sera jugé à son mérite.

C'est dans le calme du cabinet du juge Georges Pelletier, loin des plaidoiries ardentes et enflammées de la

salle d'audience, que Mes René Lapointe (partie patronale) et Jacques Morand (partie syndicale) ont accompli un mandat susceptible d'apporter un moment de trêve, dans l'arrêt de travail en cours depuis jeudi le 15 août.

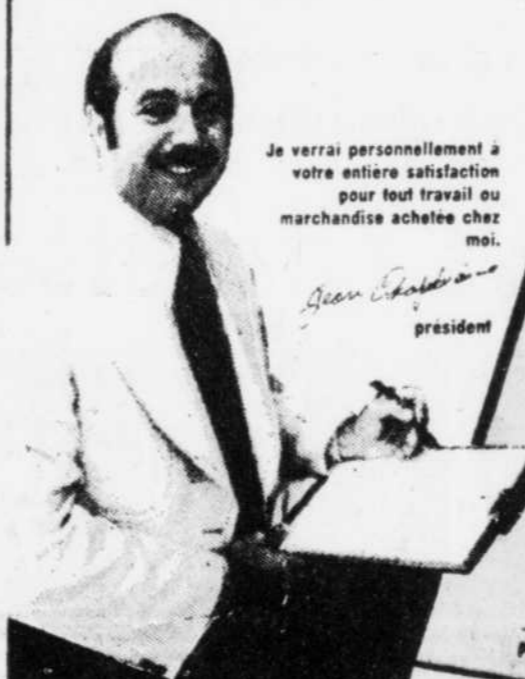
Le juge a d'ailleurs tenu à en féliciter les procureurs en spécifiant que les premiers bénéficiaires en seront les quelque 8,350 enfants qui fréquentent une dizaine d'écoles de la régionale dans les comtés de Lévis, Bellechasse et de Beauce.

Entente à Sainte-Foy

La commission scolaire de Sainte-Foy et l'Association des enseignants de la banlieue de Québec ont signé, hier, l'entente sur les points de négociation locale. Sur les 18 points qui étaient du ressort local, il y en avait 4 qui revêtaient une importance capitale pour les enseignants: la distribution

des tâches, l'affectation et la mutation, les objets et les mécanismes de consultation, l'aménagement de l'année de travail. L'accord entre les parties est intervenu à la suite de 8 mois de négociations et d'une décision d'un conseil d'arbitrage qui s'est prononcé sur les points de négociation locale.

TAPIS METROPOLITAIN VENTE D'ENTREPOT semi-annuelle



Je verrai personnellement à votre entière satisfaction pour tout travail ou marchandise achetée chez moi.

Jean Charbonneau
président

VENTE
2 FOIS PAR ANNEE, NOUS ECOULONS LA MARCHANDISE D'ENTREPOT pour faire place aux nouveaux modèles de tapis. Ne manquez pas cette vente, venez tôt pour un meilleur choix.

Rég. \$6.99 à \$9.99 Commercial, boucle 100% nylon Shag, 2 tons 100% nylon Cruel, ton sur ton Commercial, 100% nylon multicolore	\$4.99 v.c.	Rég. \$12.99 à \$14.99 Séjour d'introduction nouveau style "Tropic" Pile, 100% nylon, ton sur ton Arlon toné, 12 couleurs chaises Vélours, carreaux façon tapis	\$10.99 v.c.
Rég. \$2.99 à \$10.99 Imprimés, motifs antichoc/antistatique Pile, 100% nylon Scalpe, ton sur ton ends cassés	\$6.99 v.c.	Rég. \$15.99 à \$19.99 Shag, très dense, valeur exceptionnelle Séjour, pile avec définition très claire Coupé/bouclé, 100% nylon ton sur ton	\$12.99 v.c.
Rég. \$10.99 à \$13.99 Shag, couleurs unies ends secondaire pile Séjour, 100% nylon, construction rigide Séjour de bonne qualité, très dense	\$7.99 v.c.	Rég. \$19.99 à \$21.99 Pile, très épaisse 100% nylon, travaux antichoc/antistatique Travaux polyester, de qualité supérieure, triple antichoc/antistatique Coupé/bouclé, chaise de 11 couleurs	\$14.99 v.c.
Rég. \$11.99 à \$14.99 Coupé bouclé, 100% nylon fin démier Tapis toné, 100% acrylique Séjour/pile, 100% nylon Coupé/bouclé, multicolore sur ends cassés	\$9.99 v.c.	Nous avons beaucoup d'autres spéciaux en quantité limitée avec des économies fantastiques. Recherchez nos étiquettes bleues VENTE D'ENTREPOT	

Chez Tapis Métropolitain, nous ne gardons que des marques reconnues, telles que:

HARDING - CROSSELY-KARASTAN - CELANESE - ARMSTRONG - WESTMILL - BURLINGTON - SENEGA - PEERLESS - CORONET - PEETERS - VENTURE OZITE.

VOTRE PRIX EST GARANTI POUR 100 JOURS
Si vous trouvez la même qualité de tapis ailleurs, à plus bas prix, dans les 100 jours qui suivent votre achat, Tapis Métropolitain vous remboursera la différence plus 10%.

SERVICE GRATUIT A DOMICILE 681-3514
Si vous ne pouvez passer aux entrepôts, faites appel à notre service à domicile gratuit.

TAPIS METROPOLITAIN INSTALLATION GARANTIE A VIE



TAPIS METROPOLITAIN
Nous vous offrons le plus grand choix de tapis à Québec. Plus de 2,000 rouleaux et 2,000 couleurs.

Visitez notre département de coupons et épargnez jusqu'à **50%**

LES FRERES CHAPDELAIN... POUR MIEUX VOUS SERVIR
215 boul. Hamel, Ville Vanier
(En face de l'hôpital Christ-Roi)

ouvert tous les jours jusqu'à 8h
Jeudi et vendredi jusqu'à 9h, samedi jusqu'à 5h
TELEPHONE: 681-3514



8 ENTREPOTS-MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR:
QUÉBEC, SHERBROOKE, DORVAL, ST-LEONARD,
BROSSARD, VILLE DE LAVAL, EDMONTON, CALGARY.

TAPIS METROPOLITAIN
Venez voir la différence!

SOLDE SEMI-ANNUEL



Fauteuil berçant et pivotant garni de velours or, vert, rose brun, bleu ou taupe. prix solde **\$279.**
aussi disponible à dossier haut prix solde **\$299.**



Cet article vous est présenté à notre magasin du 1299, Boul. Charest ouest



LES HABITATIONS DE BERNIERES inc.

988, rue de la Rivière, St-Jean Chrysostome, Qué. G0S 2T0
(418) 839-0028 839-0029

vous invitent à venir visiter un endroit de rêve
"Le Domaine St-Jean"

"LE CHAMPLAIN"



• 145 terrains disponibles
• Plusieurs modèles de maisons possibles.



latendresse
En collaboration avec

MAISONS CERTIFIÉES: SCHL I+ novotec

La situation reste calme dans le Nouveau-Québec

MONTREAL (PC) — La situation semblait calme mais tendue, hier, dans quatre localités du Nouveau-Québec où les autochtones protestant contre le projet de loi 101 sur la langue ont demandé le départ de tous les fonctionnaires provinciaux, y compris les agents de la Sûreté du Québec.

A Montréal, un porte-parole de la SQ a révélé qu'une cinquantaine de fonctionnaires, à Fort-Chimo, Poste-à-la-Baleine, Inoucdjouac et Saglouc, se sont "rendus au travail ce matin—jeudi—sans incident".

De son côté, le président de la Northern Quebec Inuit Association (NQIA), M. Charlie Watt, a démenti ces informations alors qu'il parlait de Fort-Chimo: "La situation est calme actuellement mais il pourrait arriver quelque chose à tout moment... tous les bureaux du gouvernement ici sont fermés. Tout ce qui est ouvert, c'est l'hôpital."

Selon M. Watt, les habitants de Fort-Chimo sont irrités de la présence d'autant de poli-

ciers et "nous leur—les fonctionnaires—avons dit que ce serait préférable pour eux de s'effacer avant qu'il n'arrive quoi que ce soit".

La SQ a confirmé que deux détachements de 25 hommes chacun avaient été dépêchés de Baie-Comeau en direction de Fort-Chimo et de Poste-à-la-Baleine pour "maintenir l'ordre et la sécurité".

A Fort-Chimo, aux dernières nouvelles, les policiers de la SQ demeuraient à l'intérieur de leur quartier général.

Litige
Selon un porte-parole de la NQIA, un organisme financé par Ottawa, l'un des principaux points en litige est le fait que, en vertu de la loi 101, les autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Labrador n'auront pas droit à l'enseignement en langue inuit ou en anglais s'ils se rendent au Québec.

Le projet de loi de M. Camille Laurin, ministre d'Etat au Développement culturel, ne prévoit l'enseignement en crie, inuktitut ou

anglais que pour les autochtones résidant au Québec au moment de l'adoption de l'entente de la baie James, sous le gouvernement Bourassa.

Selon la NQIA, "cette clause dissuade les inuit des T.-N.-O. et du Labrador de venir au Québec".

Répondant, hier à l'Assemblée nationale, au député libéral de Mont-Royal John Ciaccia, M. Laurin a déclaré: "Souvent, il faut beaucoup de temps pour que la vérité s'impose à l'entendement—des personnes concernées—et par conséquent modifie les comportements."

M. Ciaccia a affirmé que le gouvernement risquait le sort de l'entente de la baie James, qui accorde à la province la juridiction sur 410.000 milles carrés, soit les deux tiers du territoire québécois.

"Léthargie honteuse"

De son côté, hier, le leader parlementaire du Parti conservateur, M. Walter Baker, a demandé au gouvernement fédéral d'intervenir pour protéger les droits linguistiques des Inuit du Nouveau Québec.

M. Walter Baker a déclaré que le gouvernement du Canada doit sortir de "sa léthargie honteuse" en respectant ses engagements moraux et constitutionnels envers les Inuit du Québec.

L'association nationale qui regroupe tous les Inuit Tapirisat a fait parvenir, mercredi, une lettre au ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Warrent Allmand, lui demandant d'intervenir dans le différend qui oppose les Inuit du Nord du Québec au gouvernement québécois au sujet de l'application de la loi 101.

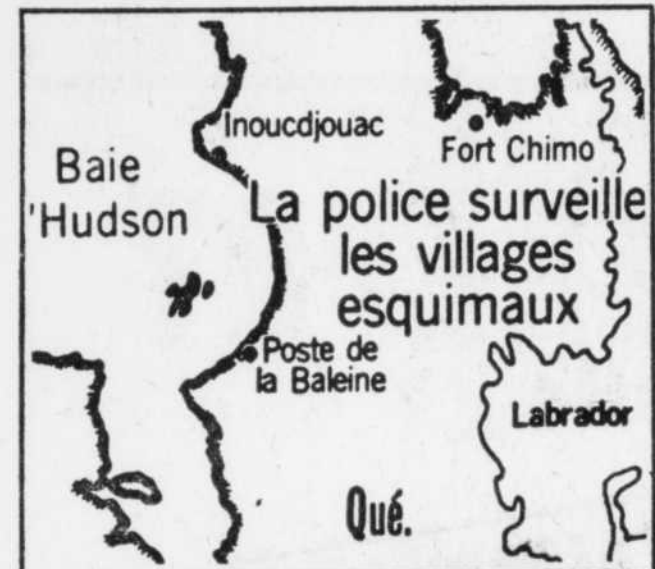
M. Baker a rappelé que le gouvernement fédéral a promis de protéger les droits des Inuit au terme de l'entente de la baie James.

Le leader parlementaire des conservateurs a tenu à souligner, dans un communi-

qué remis à la presse que le gouvernement s'est déjà engagé à aider les Inuit du Québec. Il a fait allusion à une question posée aux Communes, à ce sujet au mois de juin alors que le ministre Allmand disait qu'il ferait tout en son possible pour aider les Inuit et les Cris.

"Pourquoi le peuple Inuit a-t-il été poussé à la désobéissance civile? Est ce que le gouvernement fédéral acceptera sans mot dire que les Inuit se fassent ainsi rouler?", a demandé M. Baker.

Un porte-parole du bureau du ministre Allmand a déclaré hier qu'on n'avait pas encore reçu la lettre de l'Association des Inuit Tapirisat et qu'on ignorait encore si le fédéral interviendrait.



Deux détachements de 25 hommes chacun ont été dépêchés de Baie-Comeau en direction de Fort-Chimo et de Poste-à-la-Baleine "pour maintenir l'ordre et la sécurité".

Le fidèle

Un bon ami de la famille de génération en génération



AUJOURD'HUI

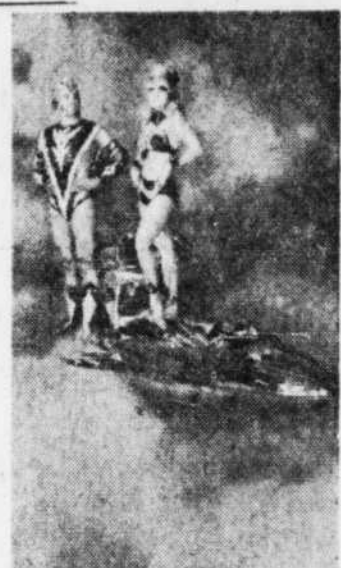
Journée des enfants

Admission gratuite sur le Parc pour les moins de 6 ans et admission à prix réduit dans les manèges d'enfants de 10h00 à 16h00.

- 10h00 Ouverture des manèges
- 11h00 Ouverture des pavillons
- 13h00 Jugement des moutons Hampshire et Suffolk (Pavillon de la Jeunesse).

Spectacles Labatt sur la Plaza:

- 16h00 Les Triska
- 16h15 3001 Exploits dans l'espace
- 20h00 Clé de Sol
- 22h00 Les Triska
- 22h15 3001 Exploits dans l'espace
- 20h00 Holiday on Ice (Colisée). Admission: \$4.50, \$5.50 et \$6.50. Réduction 50% pour les enfants.
- 20h00 Jugement des attelages de chevaux (Pavillon de la Jeunesse).



DEMAIN

Journée équestre

- 9h00 Jugement des Bovins Shorthorn (Pavillon de la Jeunesse).
- 10h00 Ouverture des manèges
- 11h00 Ouverture des pavillons
- 13h00 Jugement des chevaux canadiens (Pavillon de la Jeunesse).
- 14h00 Holiday on Ice (Colisée). Admission: \$4.50, \$5.50 et \$6.50. Réduction 50% pour les enfants.
- 15h00 Tiro de chevaux, parades de chevaux (Hippodrome). Admission gratuite.
- 15h00 Jugement des chevaux Percheron (Pavillon de la Jeunesse).

Spectacles Labatt sur la Plaza:

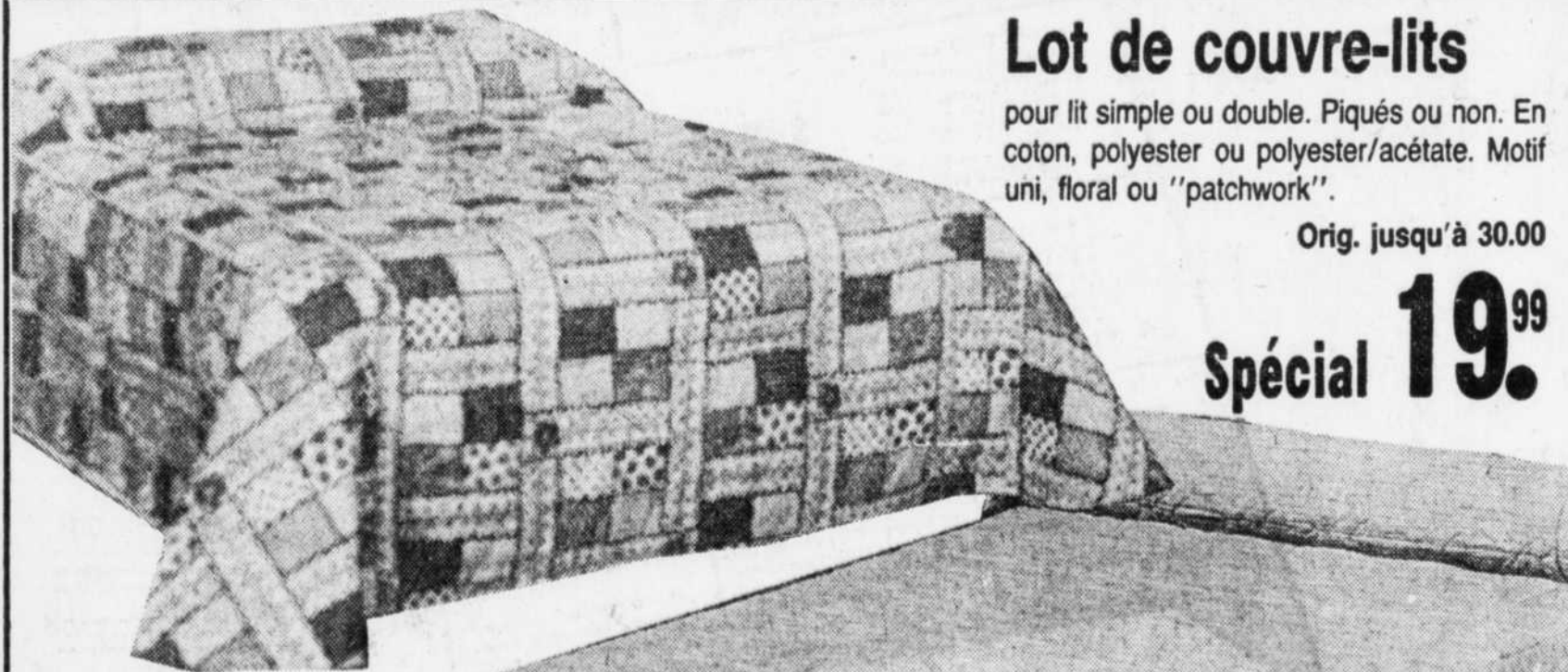
- 15h00 Willie Lamothe
- 16h00 Les Triska
- 16h15 3001 Exploits dans l'espace
- 20h30 Willie Lamothe
- 22h00 Les Triska
- 22h15 3001 Exploits dans l'espace
- 19h45 Courses sous harnais (Hippodrome). Admission gratuite.
- 20h00 Jugement d'attelages de chevaux (Pavillon de la Jeunesse).
- 20h00 Holiday on Ice (Colisée). Admission: \$4.50, \$5.50 et \$6.50.
- 21h00 Parade des Champions (Pavillon de la Jeunesse).



C'EST LE TEMPS DE LA FÊTE, VENEZ BIEN DES FOIS!

Pollack
Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

VENTE D'AOÛT



Lot de couvre-lits

pour lit simple ou double. Piqués ou non. En coton, polyester ou polyester/acétate. Motif uni, floral ou "patchwork".

Orig. jusqu'à 30.00

Spécial 19.99

Lot de couvre-lits

pour lit simple ou double. Modèle jeté ou à volant. En polyester, ou polyester/coton lavable. Motif uni ou imprimé de teintes variées.

Orig. 36.98 à 53.00

Spécial 29.99

25%

DE RABAIS sur notre magnifique collection de COUVRE-LITS '77. Style jeté ou à volant; style jeté avec jupe de lit. En polyester lavable. Motif moderne ou colonial.

Orig. 50.00 à 320.00

Spécial 36.99 à 239.99

Rabais extraordinaires sur tous nos Tissus à Draperies

Groupe I. Choix de batiste, coton, filet, etc. Unis ou imprimés de couleurs variées.

Orig. 2.00 à 3.00

Spécial 2/3⁰⁰ vge

Groupe II

Choix de toile, coton imprimé, batiste à motif pour enfants, etc.

Orig. 3.29 à 5.00

Spécial 2/4⁰⁰ vge

25% DE RABAIS

un groupe de

TISSUS A DRAPERIES

Orig. 5.98 à 16.00

DRAPERIES & RIDEAUX (Rayon 740)
Mail St-Roch, Etage A; Lévis, rez-de-chaussée.